7.1.2

DEPARTEMENT
DES HAUTS-DE-SEINE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

VILLE DE CLAMART

ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 AVRIL 2015

Nombre de Conseillers en exercice.....45

Bilan des acquisitions et cessions immobilières de la commune en 2014.

Par suite d'une convocation en date du 3 avril 2015, les membres composant le Conseil Municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 19h00 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - Mme Rachel ADIL - M. Serge KEHYAYAN – Mme Colette HUARD (à compter du point 9) – M. Patrice RONCARI – Mme Sylvie DONGER – M. Claude LAURANS – Mme Michelle BLANC – M. Yves COSCAS (jusqu'au point 18 avancé au point 12) – M. Bernard BOUZON – Mme Claude CHAPPEY – M. François LE GOT – Mme Marie-Laure COUPEAU – M. Yves SERIE – M. Daniel ELIOT (à compter du point 4) – Mme Geneviève POYART – Mme Jacqueline MINASSIAN – Mme Marie-Thérèse CAROLLO – Mme Marie-Hélène EVRARD – M. Maurice BOUYER – M. Patrick SEVIN – M. Jean MILCOS – Mme Françoise CARUGE – Mme Marcelle MOUSSA – M. Arnaud DELROT – Mme Véronique DE LA TOUANNE – Mme Sally RIBEIRO – M. Géraud DELORME – M. Fabrice LAMAIN – Mme Samia DHAMNA (jusqu'au point 5) – M. Matthieu CAUJOLLE – Mme Paule-Léna TOURAILLE (à compter du point 7) – Mme Françoise MORGERE – M. Gérard AUBINEAU – Mme Isabelle RAKOFF – Mme Marie-Anne BOYER – M. Christian DELOM – M. Philippe KALTENBACH – M. Pierre RAMOGNINO – M. Pierre CARRIVE – Mme Vanessa JEROME (à compter du point 14).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme Colette HUARD	à	M. Yves SERIE (jusqu'au point 8)
M. Yves COSCAS	à	M. Patrice RONCARI (à compter du point 12)
M. Daniel ELIOT	à	Mme Sally RIBEIRO (jusqu'au point 3)
M. Lucien NAÏM	à	M. Claude LAURANS
Mme Carole DUBOIS	à	Mme Christine QUILLERY
Mme Samia DHAMNA	à	Mme Marcelle MOUSSA (à compter du point 6)
Mme Paule-Léna TOURAILLE	à	M. Patrice RONCARI (jusqu'au point 6)
Mme Vanessa JEROME	à	M. Pierre CARRIVE (jusqu'au point 13)

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ M. Matthieu CAUJOLLE est désigné à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en Préfecture
le 17 AVR. 2015
et de la publication
le 16 AVR. 2015
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

Réf : 150405

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 avril 2015

<u>Objet</u> : Bilan des acquisitions et cessions immobilières de la commune en 2014.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2241-1 et suivants,

Considérant que la Ville de Clamart a procédé, au cours de l'année 2014, à des opérations d'acquisition ou de cession,

Considérant qu'il convient de porter à la connaissance du Conseil municipal l'ensemble des opérations réalisées au cours de l'année 2014,

Vu l'avis favorable de la commission n°5 – urbanisme, logement, accession à la propriété et démocratie locale qui s'est réunie le 8 avril 2015,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

PREND ACTE de la liste des acquisitions et des cessions réalisées par la commune au cours de l'année 2014, telle qu'annexée à la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le Maire
Vice-président du Conseil départemental
des Hauts-de-Seine,

MAIRIE DE CLAMART

Jean-Didier BERGER

Acquisitions réalisées en 2014						
Date de l'acte	**Nature et Adresse ***		**Prix**	**Propriétaire**	**Date de la délibération ou Décision directe**	**Objet**
10/02/2014	Terrain nu	Angle avenue Jean Jaurès et avenue Victor Hugo	Gratuit	SA d'HLM COOPERATION ET FAMILLE	18/12/2013	Reprise d'alignement le long de la rue G. Péri (5 m²)
17/07/2014	Terrain bâti	13 Sentier des Plains	175 000 €	Mme TAMIETTI	30/10/2013	Préemption. Elargissement du périmètre de l'opération « rue de Verdun »
17/07/2014	Terrain bâti	14 Sentier des Plains	130 000 €	consorts BRETON	29/04/2014	Elargissement du périmètre de l'opération « rue de Verdun »
25/07/2014	Terrain bâti	8 rue Paul Vaillant Couturier	580 000 € + 30 000 € d'honoraires de négociation	Consorts DEVOL	06/05/2014	Préemption. Programme de logements
23/09/2014	Terrain bâti	472 avenue du Gal de Gaulle	rente viagère d'un montant annuel de 19 080 €.	Madame Nicole SUSSKIND	03/06/2014	Requalification RD 906
12/11/2014	Terrain bâti	56 bis route du Pavé Blanc	530 000 €	Epoux BEN MAHMOUD	04/08/2014	Préemption. Programme de logements
02/12/2014	Terrain bâti	2 à 6 rue du Guet	1€	Conseil Régional d'Ile de France	18/12/2013	Equipement public

*En 2014, l'ensemble des opérations d'acquisition concernait le territoire de Clamart.

Cessions réalisées en 2014						
date de l'acte	**Nature et adresse ***		**prix**	**Acquéreur**	**date de la délibération**	**objet**
06/01/2014	Terrain nu	25 rue des Roissis	210 000 €	Epoux BOUTTIER	06/01/2014	Cession par adjudication
25/06/2014	Terrain nu	rue François Etienne	47 430 €	Consorts BAZIN	05/07/2013	Régularisation foncière
25/06/2014	Terrain nu	rue François Etienne	24 300 €	Consorts BERTHIER	05/07/2013	Régularisation foncière
25/06/2014	Terrain nu	rue François Etienne	20 700 €	Epoux DESPUJOL	05/07/2013	Régularisation foncière
17/07/2014	Terrain bâti	110 rue de la Porte de Trivaux	357 000 €	Epoux OUAHIOUNE	18/12/2013	Cession par adjudication

*En 2014, l'ensemble des opérations de cession concernait le territoire de Clamart.

3.5.1

DEPARTEMENT
DES HAUTS-DE-SEINE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

VILLE DE CLAMART

ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 AVRIL 2015

Nombre de Conseillers
en exercice.....45

Déclassement du domaine public et cession d'une parcelle de terrain sise 22 rue de l'Espérance au profit de M. et Mme FERNANDES ALMEIDA.

Par suite d'une convocation en date du 3 avril 2015, les membres composant le Conseil Municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 19h00 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - Mme Rachel ADIL - M. Serge KEHYAYAN – Mme Colette HUARD (à compter du point 9) – M. Patrice RONCARI – Mme Sylvie DONGER – M. Claude LAURANS – Mme Michelle BLANC – M. Yves COSCAS (jusqu'au point 18 avancé au point 12) – M. Bernard BOUZON – Mme Claude CHAPPEY – M. François LE GOT – Mme Marie-Laure COUPEAU – M. Yves SERIE – M. Daniel ELIOT (à compter du point 4) – Mme Geneviève POYART – Mme Jacqueline MINASSIAN – Mme Marie-Thérèse CAROLLO – Mme Marie-Hélène EVRARD – M. Maurice BOUYER – M. Patrick SEVIN – M. Jean MILCOS – Mme Françoise CARUGE – Mme Marcelle MOUSSA – M. Arnaud DELROT – Mme Véronique DE LA TOUANNE – Mme Sally RIBEIRO – M. Géraud DELORME – M. Fabrice LAMAIN – Mme Samia DHAMNA (jusqu'au point 5) – M. Matthieu CAUJOLLE – Mme Paule-Léna TOURAILLE (à compter du point 7) – Mme Françoise MORGERE – M. Gérard AUBINEAU – Mme Isabelle RAKOFF – Mme Marie-Anne BOYER – M. Christian DELOM – M. Philippe KALTENBACH – M. Pierre RAMOGNINO – M. Pierre CARRIVE – Mme Vanessa JEROME (à compter du point 14).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme Colette HUARD	à	M. Yves SERIE (jusqu'au point 8)
M. Yves COSCAS	à	M. Patrice RONCARI (à compter du point 12)
M. Daniel ELIOT	à	Mme Sally RIBEIRO (jusqu'au point 3)
M. Lucien NAÏM	à	M. Claude LAURANS
Mme Carole DUBOIS	à	Mme Christine QUILLERY
Mme Samia DHAMNA	à	Mme Marcelle MOUSSA (à compter du point 6)
Mme Paule-Léna TOURAILLE	à	M. Patrice RONCARI (jusqu'au point 6)
Mme Vanessa JEROME	à	M. Pierre CARRIVE (jusqu'au point 13)

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ M. Matthieu CAUJOLLE est désigné à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en Préfecture
le 17 AVR. 2015
et de la publication
le 16 AVR. 2015
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

Réf : 150406

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 avril 2015

Objet : Déclassement du domaine public et cession d'une parcelle de terrain sise 22 rue de l'Espérance au profit de M. et Mme FERNANDES ALMEIDA.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Yves SERIE, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme et de la démocratie locale,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2241-1 et suivants,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L 421-1 et suivants, R 421 et suivants, L 442-1 et suivants et R 442-1 et suivants,

Vu le Code de la voirie routière et notamment son article L 414-3,

Vu le Plan local d'urbanisme approuvé le 9 novembre 2005, modifié le 24 avril 2013,

Vu l'avis des services de France Domaine en date du 24 octobre 2014,

Considérant qu'à l'occasion du dépôt, par les propriétaires de la parcelle située 22 rue de l'Espérance, cadastrée section BU numéro 1, d'une déclaration préalable de travaux en vue d'édifier notamment une véranda et un garage, il a été mis en évidence une occupation sans titre, par les pétitionnaires, d'une partie du domaine public au droit de leur propriété, que par ailleurs il ne présente pas d'intérêt pour la circulation publique,

Considérant que ce délaissé de voirie ne pouvant plus être utilisé par le public ou le service public auquel il était affecté, du fait de son appropriation par les propriétaires riverains, appartient toujours au domaine public mais se trouve désaffecté de fait,

Considérant qu'afin de régulariser cette situation, il a été proposé aux occupants de se porter acquéreurs de cette parcelle, ce qu'ils ont accepté par courrier en date du 12 janvier 2015, au prix de 45 000 €, fixé en considération de l'avis de France domaine au prix de 50 000 € avec une marge de négociation de 10%,

Considérant qu'il y a lieu de déclasser ladite parcelle de terrain du domaine public communal,

Considérant que le déclassement de cette voie est dispensé d'enquête publique préalable car il ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie (article L 141-3 du code de la voirie routière),

Considérant que les frais afférents à la vente, de géomètre et d'acte, seront à la charge de l'acquéreur,

Vu l'avis favorable de la commission n°5 – urbanisme, logement, accession à la propriété et démocratie locale qui s'est réunie le 8 avril 2015,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE le déclassement du domaine public communal d'une parcelle de terrain d'une surface de 114 m² sise 22 rue de l'Espérance, désaffectée de fait, située au droit de la parcelle cadastrée section BU numéro 1.

APPROUVE la cession de cette parcelle déclassée du domaine public au profit de M. et Mme FERNANDES ALMEIDA, propriétaires de la parcelle cadastrée section BU numéro 1, au prix de 45 000 €.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les actes afférents à cette vente pour le compte de la commune.

INDIQUE que la recette en résultant sera inscrite au budget de l'année au cours de laquelle se réalisera l'opération de cession.

Pour extrait conforme,

Le Maire
Vice-président du Conseil départemental
des Hauts-de-Seine,

MAIRIE DE CLAMART 92140

Jean-Didier BERGER

7.1.2

DEPARTEMENT
DES HAUTS-DE-SEINE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE CLAMART

ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 AVRIL 2015

Nombre de Conseillers
en exercice.....45

Approbation des comptes administratifs 2014 de la Ville et des services annexes de la restauration municipale et de l'Office du tourisme.

Par suite d'une convocation en date du 3 avril 2015, les membres composant le Conseil Municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 19h00 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - Mme Rachel ADIL - M. Serge KEHYAYAN – Mme Colette HUARD (à compter du point 9) – M. Patrice RONCARI – Mme Sylvie DONGER – M. Claude LAURANS – Mme Michelle BLANC – M. Yves COSCAS (jusqu'au point 18 avancé au point 12) – M. Bernard BOUZON – Mme Claude CHAPPEY – M. François LE GOT – Mme Marie-Laure COUPEAU – M. Yves SERIE – M. Daniel ELIOT (à compter du point 4) – Mme Geneviève POYART – Mme Jacqueline MINASSIAN – Mme Marie-Thérèse CAROLLO – Mme Marie-Hélène EVRARD – M. Maurice BOUYER – M. Patrick SEVIN – M. Jean MILCOS – Mme Françoise CARUGE – Mme Marcelle MOUSSA – M. Arnaud DELROT – Mme Véronique DE LA TOUANNE – Mme Sally RIBEIRO – M. Géraud DELORME – M. Fabrice LAMAIN – Mme Samia DHAMNA (jusqu'au point 5) – M. Matthieu CAUJOLLE – Mme Paule-Léna TOURAILLE (à compter du point 7) – Mme Françoise MORGERE – M. Gérard AUBINEAU – Mme Isabelle RAKOFF – Mme Marie-Anne BOYER – M. Christian DELOM – M. Philippe KALTENBACH – M. Pierre RAMOGNINO – M. Pierre CARRIVE – Mme Vanessa JEROME (à compter du point 14).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme Colette HUARD	à	M. Yves SERIE (jusqu'au point 8)
M. Yves COSCAS	à	M. Patrice RONCARI (à compter du point 12)
M. Daniel ELIOT	à	Mme Sally RIBEIRO (jusqu'au point 3)
M. Lucien NAÏM	à	M. Claude LAURANS
Mme Carole DUBOIS	à	Mme Christine QUILLERY
Mme Samia DHAMNA	à	Mme Marcelle MOUSSA (à compter du point 6)
Mme Paule-Léna TOURAILLE	à	M. Patrice RONCARI (jusqu'au point 6)
Mme Vanessa JEROME	à	M. Pierre CARRIVE (jusqu'au point 13)

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ M. Matthieu CAUJOLLE est désigné à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en Préfecture
le 17 AVR. 2015
et de la publication
le 16 AVR. 2015
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

Réf : 150407

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 avril 2015

Objet : Approbation des comptes administratifs 2014 de la Ville et des services annexes de la restauration municipale et de l'Office du tourisme.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean-Patrick GUIMARD, Adjoint au Maire chargé des finances et des nouvelles technologies,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-12 et suivants,

Vu les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice 2014 du budget principal de la Ville et des budgets annexes de la restauration municipale et de l'Office du tourisme,

Vu les comptes de gestion 2014 présentés par le comptable public de la commune pour le budget principal de la Ville et les budgets annexes de la restauration municipale et de l'Office du tourisme,

Vu les comptes administratifs de l'exercice 2014 pour le budget principal de la Ville et les budgets annexes de la restauration municipale et de l'Office du tourisme,

Considérant que l'arrêté des comptes de la collectivité est constitué par le vote du Conseil municipal sur le compte administratif présenté par Monsieur le Maire,

Considérant que, en application de l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal élit un président de séance lors du débat relatif au compte administratif de la Ville et des budgets annexes de la restauration municipale et de l'Office du tourisme,

Considérant que Monsieur Jean Didier BERGER, Maire de Clamart, s'est retiré de la salle pour le débat et le vote,

Vu l'avis de la commission n°1 - finances, nouvelles technologies, budget, dette, marchés publics, domaine, patrimoine de la ville, métropole et intercommunalité qui s'est réunie 8 avril 2015,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE à la majorité (9 voix contre) le compte administratif 2014 du budget principal de la Ville.

APPROUVE à la majorité (9 voix contre) le compte administratif 2014 du budget annexe de la restauration municipale.

APPROUVE à la majorité (9 voix contre) le compte administratif 2014 du budget annexe de l'Office du tourisme.

CONSTATE la concordance des comptes entre les résultats figurant dans les comptes administratifs et ceux résultant des comptes de gestion du comptable public de la commune pour les trois budgets présentés.

ARRETE les résultats définitifs du budget principal de la Ville tels que définis ci-après :
Résultat de clôture de la section d'investissement : - 4 301 486,32 € (déficit).
Résultat de clôture de la section de fonctionnement : 6 952 049,43 € (excédent).

Le résultat de clôture global s'établit donc à 2 650 563,11 € (excédent).

ARRETE le résultat définitif du budget annexe de la restauration municipale tel que défini ci-après :
Résultat de clôture section de fonctionnement : 0 €.

ARRETE les résultats définitifs du budget annexe de l'Office du tourisme tels que définis ci-après :
Résultat de clôture de la section d'investissement : 0,19 € (excédent).
Résultat de clôture de la section de fonctionnement : 12 192,35 € (excédent).

Pour extrait conforme,

Le Maire
Vice-président du Conseil départemental
des Hauts-de-Seine,

Jean-Didier BERGER

7.1.2

DEPARTEMENT
DES HAUTS-DE-SEINE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

VILLE DE CLAMART

ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 AVRIL 2015

Nombre de Conseillers en exercice.....45

Présentation des comptes de gestion 2014 de la ville et des services annexes de la restauration municipale et de l'Office du tourisme.

Par suite d'une convocation en date du 3 avril 2015, les membres composant le Conseil Municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 19h00 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - Mme Rachel ADIL - M. Serge KEHYAYAN – Mme Colette HUARD (à compter du point 9) – M. Patrice RONCARI – Mme Sylvie DONGER – M. Claude LAURANS – Mme Michelle BLANC – M. Yves COSCAS (jusqu'au point 18 avancé au point 12) – M. Bernard BOUZON – Mme Claude CHAPPEY – M. François LE GOT – Mme Marie-Laure COUPEAU – M. Yves SERIE – M. Daniel ELIOT (à compter du point 4) – Mme Geneviève POYART – Mme Jacqueline MINASSIAN – Mme Marie-Thérèse CAROLLO – Mme Marie-Hélène EVRARD – M. Maurice BOUYER – M. Patrick SEVIN – M. Jean MILCOS – Mme Françoise CARUGE – Mme Marcelle MOUSSA – M. Arnaud DELROT – Mme Véronique DE LA TOUANNE – Mme Sally RIBEIRO – M. Géraud DELORME – M. Fabrice LAMAIN – Mme Samia DHAMNA (jusqu'au point 5) – M. Matthieu CAUJOLLE – Mme Paule-Léna TOURAILLE (à compter du point 7) – Mme Françoise MORGERE – M. Gérard AUBINEAU – Mme Isabelle RAKOFF – Mme Marie-Anne BOYER – M. Christian DELOM – M. Philippe KALTENBACH – M. Pierre RAMOGNINO – M. Pierre CARRIVE – Mme Vanessa JEROME (à compter du point 14).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme Colette HUARD	à	M. Yves SERIE (jusqu'au point 8)
M. Yves COSCAS	à	M. Patrice RONCARI (à compter du point 12)
M. Daniel ELIOT	à	Mme Sally RIBEIRO (jusqu'au point 3)
M. Lucien NAÏM	à	M. Claude LAURANS
Mme Carole DUBOIS	à	Mme Christine QUILLERY
Mme Samia DHAMNA	à	Mme Marcelle MOUSSA (à compter du point 6)
Mme Paule-Léna TOURAILLE	à	M. Patrice RONCARI (jusqu'au point 6)
Mme Vanessa JEROME	à	M. Pierre CARRIVE (jusqu'au point 13)

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ M. Matthieu CAUJOLLE est désigné à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en Préfecture
le 17 AVR. 2015
et de la publication
le 16 AVR. 2015
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

Réf : 150408

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 avril 2015

Objet : Présentation des comptes de gestion 2014 de la ville et des services annexes de la restauration municipale et de l'Office du tourisme.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean-Patrick GUIMARD, Adjoint au Maire chargé des finances et des nouvelles technologies,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 1612-12,

Vu les projets de comptes administratifs de la Ville, de la restauration municipale et de l'Office du tourisme pour l'exercice 2014,

Vu les comptes de gestion 2014 présentés par Madame la Trésorière principale pour le budget principal de la Ville, de la restauration municipale et de l'Office du tourisme,

Après s'être assuré que le comptable de la commune a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant la conformité des résultats article par article des comptes de gestion de Madame la Trésorière principale et des comptes administratifs 2014 de la Ville et des budgets annexes,

Vu l'avis de la commission n°1 - finances, nouvelles technologies, budget, dette, marchés publics, domaine, patrimoine de la ville, métropole et intercommunalité qui s'est réunie 8 avril 2015,

Après en avoir délibéré,

VOTE à la majorité (8 voix contre et 1 abstention) sans observation ni réserve les résultats article par article du compte de gestion pour l'exercice 2014 de la Ville présenté par Madame la Trésorière principale.

VOTE à la majorité (9 voix contre) sans observation ni réserve les résultats article par article du compte de gestion pour l'exercice 2014 du budget annexe de la restauration municipale présenté par Madame la Trésorière principale.

VOTE à la majorité (8 voix contre et 1 abstention) sans observation ni réserve les résultats article par article du compte de gestion pour l'exercice 2014 de l'Office du tourisme présenté par Madame la Trésorière principale.

Pour extrait conforme,

Le Maire
Vice-président du Conseil départemental
des Hauts-de-Seine,

Jean-Didier BERGER

7.1.2

DEPARTEMENT
DES HAUTS-DE-SEINE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

VILLE DE CLAMART

ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 AVRIL 2015

Nombre de Conseillers
en exercice.....45

Affectation des résultats 2014 du budget principal de la Ville et des budgets annexes de la restauration municipale et de l'Office du tourisme

Par suite d'une convocation en date du 3 avril 2015, les membres composant le Conseil Municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 19h00 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - Mme Rachel ADIL - M. Serge KEHYAYAN – Mme Colette HUARD (à compter du point 9) – M. Patrice RONCARI – Mme Sylvie DONGER – M. Claude LAURANS – Mme Michelle BLANC – M. Yves COSCAS (jusqu'au point 18 avancé au point 12) – M. Bernard BOUZON – Mme Claude CHAPPEY – M. François LE GOT – Mme Marie-Laure COUPEAU — M. Yves SERIE – M. Daniel ELIOT (à compter du point 4) – Mme Geneviève POYART – Mme Jacqueline MINASSIAN – Mme Marie-Thérèse CAROLLO – Mme Marie-Hélène EVRARD – M. Maurice BOUYER – M. Patrick SEVIN – M. Jean MILCOS – Mme Françoise CARUGE – Mme Marcelle MOUSSA – M. Arnaud DELROT – Mme Véronique DE LA TOUANNE – Mme Sally RIBEIRO – M. Géraud DELORME – M. Fabrice LAMAIN – Mme Samia DHAMNA (jusqu'au point 5) – M. Matthieu CAUJOLLE – Mme Paule-Léna TOURAILLE (à compter du point 7) – Mme Françoise MORGERE – M. Gérard AUBINEAU – Mme Isabelle RAKOFF – Mme Marie-Anne BOYER – M. Christian DELOM – M. Philippe KALTENBACH – M. Pierre RAMOGNINO – M. Pierre CARRIVE – Mme Vanessa JEROME (à compter du point 14).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme Colette HUARD	à	M. Yves SERIE (jusqu'au point 8)
M. Yves COSCAS	à	M. Patrice RONCARI (à compter du point 12)
M. Daniel ELIOT	à	Mme Sally RIBEIRO (jusqu'au point 3)
M. Lucien NAÏM	à	M. Claude LAURANS
Mme Carole DUBOIS	à	Mme Christine QUILLERY
Mme Samia DHAMNA	à	Mme Marcelle MOUSSA (à compter du point 6)
Mme Paule-Léna TOURAILLE	à	M. Patrice RONCARI (jusqu'au point 6)
Mme Vanessa JEROME	à	M. Pierre CARRIVE (jusqu'au point 13)

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ M. Matthieu CAUJOLLE est désigné à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en Préfecture
le 17 AVR. 2015
et de la publication
le 16 AVR. 2015
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

Réf : 150409

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 avril 2015

Objet : Affectation des résultats 2014 du budget principal de la Ville et des budgets annexes de la restauration municipale et de l'Office du tourisme.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean-Patrick GUIMARD, Adjoint au Maire chargé des finances et des nouvelles technologies,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L.2311-5,

Vu les résultats de clôture 2014 des comptes administratifs de la section de fonctionnement du budget principal de la Ville et des budgets annexes de la restauration municipale et de l'Office du tourisme,

Considérant que l'approbation des comptes administratifs 2014 présenté permet l'arrêté définitif des comptes et donc l'affectation des résultats,

Considérant que le résultat cumulé de clôture de la section de fonctionnement du budget principal de la Ville s'établit à 6 952 049,43 € pour l'année 2014,

Considérant la capacité en financement de la section d'investissement de l'exercice 2014 qui correspond au cumul :

- du solde excédentaire de l'exercice 2013 : 6 499 226,03 €
- du solde déficitaire de l'exercice 2014 : - 10 800 712,35 €
- du solde excédentaire des restes à réaliser de l'exercice 2014 : 11 372 552,24 €

Elle s'établit à 7 071 065,92 €.

Considérant que la capacité de financement après restes à réaliser du budget annexe de la restauration municipale est de 0 €,

Considérant que la capacité de financement après restes à réaliser du budget annexe de l'Office du tourisme est de 0,19 €,

Vu l'avis favorable de la commission n°1 - finances, nouvelles technologies, budget, dette, marchés publics, domaine, patrimoine de la ville, métropole et intercommunalité qui s'est réunie 8 avril 2015,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter les résultats de clôture de la façon suivante :

Budget principal de la Ville (à la majorité, 9 voix contre) **:**

- 0 € sont affectés au compte 1068 de la section d'investissement.
- 6 952 049,43 € sont reportés au compte 002 de la section de fonctionnement.

Budget annexe de la restauration municipale (à la majorité, 9 voix contre) **:**
Le résultat de la section de fonctionnement étant nul, il n'y a pas lieu de procéder à une quelconque affectation.

Budget annexe de l'Office du tourisme (à la majorité, 9 voix contre) **:**

- 0 € sont affectés au compte 1068 de la section d'investissement.
- 12 192,35 € est reportée au compte 002 de la section de fonctionnement.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Vice-président du Conseil départemental
des Hauts-de-Seine,

Jean-Didier BERGER

7.1.2

DEPARTEMENT
DES HAUTS-DE-SEINE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

VILLE DE CLAMART

ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 AVRIL 2015

Nombre de Conseillers
en exercice.....45

Approbation du budget primitif de la Ville pour l'exercice 2015.

Par suite d'une convocation en date du 3 avril 2015, les membres composant le Conseil Municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 19h00 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - Mme Rachel ADIL - M. Serge KEHYAYAN – Mme Colette HUARD (à compter du point 9) – M. Patrice RONCARI – Mme Sylvie DONGER – M. Claude LAURANS – Mme Michelle BLANC – M. Yves COSCAS (jusqu'au point 18 avancé au point 12) – M. Bernard BOUZON – Mme Claude CHAPPEY – M. François LE GOT – Mme Marie-Laure COUPEAU – M. Yves SERIE – M. Daniel ELIOT (à compter du point 4) – Mme Geneviève POYART – Mme Jacqueline MINASSIAN – Mme Marie-Thérèse CAROLLO – Mme Marie-Hélène EVRARD – M. Maurice BOUYER – M. Patrick SEVIN – M. Jean MILCOS – Mme Françoise CARUGE – Mme Marcelle MOUSSA – M. Arnaud DELROT – Mme Véronique DE LA TOUANNE – Mme Sally RIBEIRO – M. Géraud DELORME – M. Fabrice LAMAIN – Mme Samia DHAMNA (jusqu'au point 5) – M. Mathieu CAUJOLLE – Mme Paule-Léna TOURAILLE (à compter du point 7) – Mme Françoise MORGERE – M. Gérard AUBINEAU – Mme Isabelle RAKOFF – Mme Marie-Anne BOYER – M. Christian DELOM – M. Philippe KALTENBACH – M. Pierre RAMOGNINO – M. Pierre CARRIVE – Mme Vanessa JEROME (à compter du point 14).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme Colette HUARD	à	M. Yves SERIE (jusqu'au point 8)
M. Yves COSCAS	à	M. Patrice RONCARI (à compter du point 12)
M. Daniel ELIOT	à	Mme Sally RIBEIRO (jusqu'au point 3)
M. Lucien NAÏM	à	M. Claude LAURANS
Mme Carole DUBOIS	à	Mme Christine QUILLERY
Mme Samia DHAMNA	à	Mme Marcelle MOUSSA (à compter du point 6)
Mme Paule-Léna TOURAILLE	à	M. Patrice RONCARI (jusqu'au point 6)
Mme Vanessa JEROME	à	M. Pierre CARRIVE (jusqu'au point 13)

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ M. Mathieu CAUJOLLE est désigné à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en Préfecture
le 17 AVR. 2015
et de la publication
le 16 AVR. 2015
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

Réf : 150410-A

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 avril 2015

Objet : Approbation du budget primitif de la Ville pour l'exercice 2015.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Sylvie DONGER, Adjointe au Maire chargé du budget,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de budget primitif 2015 de la Ville de Clamart,

Vu l'avis favorable de la commission n°1 - finances, nouvelles technologies, budget, dette, marchés publics, domaine, patrimoine de la ville, métropole et intercommunalité qui s'est réunie 8 avril 2015,

Après en avoir délibéré,

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 DE LA VILLE :

ADOPTE dans son ensemble à la majorité (9 voix contre, *Monsieur Philippe KALTENBACH ayant donné pouvoir oralement à Monsieur Pierre Ramognino pour ce point*) le budget primitif de la Ville de Clamart pour l'exercice 2015.

DECIDE de voter la section du budget de la Ville au niveau du chapitre et/ou par opérations listées (section d'investissement).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Chapitres	**Montant**	**Restes à réaliser**	**Total**	**NPPV**	**Pour**	**Contre**	**Abstention**
011 - Charges à caractère général	13 009 281,40	-	13 009 281,40		36	9	
012 - Charges de personnel	38 531 531,00	-	38 531 531,00		36	9	
014 - Atténuation de produit (FPIC)	780 000,00	-	780 000,00		36	9	
65 - Autres charges de gestion courante	4 770 570,00	-	4 770 570,00		36	9	
66 - Charges financières	2 323 000,00	-	2 323 000,00		36	9	
67 - charges exceptionnelles	421 580,00	-	421 580,00		36	9	
040 - Opération d'ordre de transfert entre section	3 700 000,00	-	3 700 000,00		36	9	
023 - Virement à la section d'investissement	6 026 606,13	-	6 026 606,13		36	9	
TOTAL	**69 562 568,53**	-	**69 562 568,53**				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
Chapitres	**Montant**	**Restes à réaliser**	**Total**	**NPPV**	**Pour**	**Contre**	**Abstention**
013 - Atténuation de charges	55 000,00	-	55 000,00		36	9	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	8 245 496,10		8 245 496,10		36	9	
73 - Impôt et taxes	37 263 934,00	-	37 263 934,00		36	9	
74 - Dotations et subventions	15 742 195,00	-	15 742 195,00		36	9	
75 - Autres produits d egestion courante	871 916,00	-	871 916,00		36	9	
77 - Produits exceptionnels	280 448,00		280 448,00		36	9	
78 - Reprises sur provisions	150 000,00	-	150 000,00		36	9	
042 - Opération d'ordre de transfert entre section	1 530,00	-	1 530,00		36	9	
002 - Excédent de fonctionnement reporté	6 952 049,43	-	6 952 049,43		36	9	
TOTAL	**69 562 568,53**	-	**69 562 568,53**				

DEPENSES D'INVESTISSEMENT							
Chapitres	Montant	Restes à réaliser	Total	NPPV	Pour	Contre	Abstention
20 - immobilisations incorporelles	1 638 710,00	332 494,68	1 971 204,68		36	9	
204 - subventions d'équipement versées	1 648 964,00	7 320,00	1 656 284,00		36	9	
21 - Immobilisations corporelles	19 073 861,00	2 006 969,26	21 080 830,26		36	9	
23 - Immobilisations en cours	4 260 000,00	985 188,82	5 245 188,82		36	9	
27 - autres immobilisations financières	2 712 500,00	-	2 712 500,00		36	9	
10 - Dotations, fonds et réserves	800 000,00	-	800 000,00		36	9	
13 - Subventions d'investissement reçues	18 030,00	-	18 030,00		36	9	
16 - Emprunts et dettes assimilées	5 686 020,58	-	5 686 020,58		36	9	
45 - Opérations pour le compte de tiers	100 000,00	-	100 000,00		36	9	
OP 28 - Réaménagement des locaux administratifs	80 000,00	140 916,22	220 916,22		36	9	
OP 38 - Construction de l'école Louise Michel (JP)	28 806,50	-	28 806,50		45		
OP 40 - Restructuration de l'Hôtel de ville	88 000,00	108 638,93	196 638,93		36	9	
OP 41 - Maison des associations	-	27 258,36	27 258,36		36	9	
OP 42 - Réhabilitation de l'ancienne crèche départementale	-	478,40	478,40		44	1	
OP 44 - Parc paysager Robert Auzelle	-	36 817,03	36 817,03		45		
OP 45 - Centre technique municipal, espaces verts	-	2 352,80	2 352,80		45		
OP 46 - Reconstruction du Campus Trivaux Garenne	20 728 000,00	998 580,58	21 726 580,58		45		
OP 47 - Réaménagement du stade de la Plaine	811 000,00	96 066,03	907 066,03		45		
OP 48 - Crèche Perthuis	112 000,00	314 604,53	426 604,53		45		
OP 49 - Maison de l'emploi	-	16 168,71	16 168,71		45		
OP 50 - Crèche du Soleil levant	-	3 644,79	3 644,79		45		
OP 51 - Réhabilitation LEP rue du Guet	15 000,00	-	15 000,00		45		
OP 52 - Reconstruction partielle maternelle du Jardin parisien	39 000,00	-	39 000,00		45		
OP 53 - école maternelle Rochers	-	17 604,00	17 604,00		45		
OP 54 - école élémentaire Rochers	-	102 280,00	102 280,00		45		
OP 55 - Réhabilitation église St Pierre St Paul	490 000,00	369 209,68	859 209,68		45		
OP 60 - Marché du Trosy	50 000,00	-	50 000,00		45		
040 - Opération d'ordre de transfert entre section	1 530,00	-	1 530,00		45		
041 - Opération patrimoniales	11 500 000,00	-	11 500 000,00		39	6	
001 - Résultat reporté	4 301 486,32	-	4 301 486,32		39	6	
TOTAL	**74 182 908,40**	**5 566 592,82**	**79 749 501,22**				

7.1.2

DEPARTEMENT
DES HAUTS-DE-SEINE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE CLAMART

ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 AVRIL 2015

Nombre de Conseillers
en exercice.....45

Approbation du budget primitif du service annexe de la restauration municipale pour l'exercice 2015.

Par suite d'une convocation en date du 3 avril 2015, les membres composant le Conseil Municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 19h00 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - Mme Rachel ADIL - M. Serge KEHYAYAN – Mme Colette HUARD (à compter du point 9) – M. Patrice RONCARI – Mme Sylvie DONGER – M. Claude LAURANS – Mme Michelle BLANC – M. Yves COSCAS (jusqu'au point 18 avancé au point 12) – M. Bernard BOUZON – Mme Claude CHAPPEY – M. François LE GOT – Mme Marie-Laure COUPEAU — M. Yves SERIE – M. Daniel ELIOT (à compter du point 4) – Mme Geneviève POYART – Mme Jacqueline MINASSIAN – Mme Marie-Thérèse CAROLLO – Mme Marie-Hélène EVRARD – M. Maurice BOUYER – M. Patrick SEVIN – M. Jean MILCOS – Mme Françoise CARUGE – Mme Marcelle MOUSSA – M. Arnaud DELROT – Mme Véronique DE LA TOUANNE – Mme Sally RIBEIRO – M. Géraud DELORME – M. Fabrice LAMAIN – Mme Samia DHAMNA (jusqu'au point 5) – M. Mathieu CAUJOLLE – Mme Paule-Léna TOURAILLE (à compter du point 7) – Mme Françoise MORGERE – M. Gérard AUBINEAU – Mme Isabelle RAKOFF – Mme Marie-Anne BOYER – M. Christian DELOM – M. Philippe KALTENBACH – M. Pierre RAMOGNINO – M. Pierre CARRIVE – Mme Vanessa JEROME (à compter du point 14).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme Colette HUARD	à	M. Yves SERIE (jusqu'au point 8)
M. Yves COSCAS	à	M. Patrice RONCARI (à compter du point 12)
M. Daniel ELIOT	à	Mme Sally RIBEIRO (jusqu'au point 3)
M. Lucien NAÏM	à	M. Claude LAURANS
Mme Carole DUBOIS	à	Mme Christine QUILLERY
Mme Samia DHAMNA	à	Mme Marcelle MOUSSA (à compter du point 6)
Mme Paule-Léna TOURAILLE	à	M. Patrice RONCARI (jusqu'au point 6)
Mme Vanessa JEROME	à	M. Pierre CARRIVE (jusqu'au point 13)

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ M. Mathieu CAUJOLLE est désigné à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en Préfecture
le 17 AVR. 2015
et de la publication
le 16 AVR. 2015
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

Réf : 150410-B

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 avril 2015

Objet : Approbation du budget primitif du service annexe de la restauration municipale pour l'exercice 2015.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Sylvie DONGER, Adjointe au Maire chargé du budget,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de budget primitif 2015 du service annexe de la restauration municipale,

Vu l'avis favorable de la commission n°1 - finances, nouvelles technologies, budget, dette, marchés publics, domaine, patrimoine de la ville, métropole et intercommunalité qui s'est réunie 8 avril 2015,

Après en avoir délibéré,

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 DU SERVICE ANNEXE DE LA RESTAURATION MUNICIPALE :

ADOPTE dans son ensemble à l'unanimité le budget primitif du service annexe de la restauration municipale pour l'année 2015.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
CHAPITRES	MONTANT	RAR	TOTAL	NPPV	Pour	Contre	Abstention
011 - charges à caractère général	102 500,00	-	102 500,00		45		
012 - Charges de personnel	96 500,00	-	96 500,00		45		
67 - charges exceptionnelles	1 000,00	-	1 000,00		45		
TOTAL	**200 000,00**	**-**	**200 000,00**				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
CHAPITRES	MONTANTS	RAR	TOTAL	NPPV	Pour	Contre	Abstention
70 - Produits des services et du domaine	71 000,00	-	71 000,00		45		
74 - Dotations et subventions	5 600,00	-	5 600,00		45		
75 - Autres produits d egestion courante	123 400,00	-	123 400,00		45		
TOTAL	**200 000,00**	**-**	**200 000,00**				

Pour extrait conforme,

Le Maire
Vice-président du Conseil départemental
des Hauts-de-Seine,

Jean-Didier BERGER

7.1.2

DEPARTEMENT
DES HAUTS-DE-SEINE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

VILLE DE CLAMART

ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 AVRIL 2015

Nombre de Conseillers
en exercice.....45

Approbation du budget primitif du service annexe de l'Office du tourisme pour l'exercice 2015.

Par suite d'une convocation en date du 3 avril 2015, les membres composant le Conseil Municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 19h00 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - Mme Rachel ADIL - M. Serge KEHYAYAN – Mme Colette HUARD (à compter du point 9) – M. Patrice RONCARI – Mme Sylvie DONGER – M. Claude LAURANS – Mme Michelle BLANC – M. Yves COSCAS (jusqu'au point 18 avancé au point 12) – M. Bernard BOUZON – Mme Claude CHAPPEY – M. François LE GOT – Mme Marie-Laure COUPEAU – M. Yves SERIE – M. Daniel ELIOT (à compter du point 4) – Mme Geneviève POYART – Mme Jacqueline MINASSIAN – Mme Marie-Thérèse CAROLLO – Mme Marie-Hélène EVRARD – M. Maurice BOUYER – M. Patrick SEVIN – M. Jean MILCOS – Mme Françoise CARUGE – Mme Marcelle MOUSSA – M. Arnaud DELROT – Mme Véronique DE LA TOUANNE – Mme Sally RIBEIRO – M. Géraud DELORME – M. Fabrice LAMAIN – Mme Samia DHAMNA (jusqu'au point 5) – M. Mathieu CAUJOLLE – Mme Paule-Léna TOURAILLE (à compter du point 7) – Mme Françoise MORGERE – M. Gérard AUBINEAU – Mme Isabelle RAKOFF – Mme Marie-Anne BOYER – M. Christian DELOM – M. Philippe KALTENBACH – M. Pierre RAMOGNINO – M. Pierre CARRIVE – Mme Vanessa JEROME (à compter du point 14).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme Colette HUARD	à	M. Yves SERIE (jusqu'au point 8)
M. Yves COSCAS	à	M. Patrice RONCARI (à compter du point 12)
M. Daniel ELIOT	à	Mme Sally RIBEIRO (jusqu'au point 3)
M. Lucien NAÏM	à	M. Claude LAURANS
Mme Carole DUBOIS	à	Mme Christine QUILLERY
Mme Samia DHAMNA	à	Mme Marcelle MOUSSA (à compter du point 6)
Mme Paule-Léna TOURAILLE	à	M. Patrice RONCARI (jusqu'au point 6)
Mme Vanessa JEROME	à	M. Pierre CARRIVE (jusqu'au point 13)

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ M. Mathieu CAUJOLLE est désigné à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en Préfecture
le 17 AVR. 2015
et de la publication
le 16 AVR. 2015
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

Réf : 150410-C

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 avril 2015

<u>Objet</u> : Approbation du budget primitif du service annexe de l'Office du tourisme pour l'exercice 2015.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Sylvie DONGER, Adjointe au Maire chargé du budget,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de budget primitif 2015 du service annexe de l'Office du tourisme,

Vu l'avis favorable de la commission n°1 - finances, nouvelles technologies, budget, dette, marchés publics, domaine, patrimoine de la ville, métropole et intercommunalité qui s'est réunie 8 avril 2015,

Après en avoir délibéré,

<u>VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 DU SERVICE ANNEXE DE L'OFFICE DU TOURISME :</u>

ADOPTE dans son ensemble à l'unanimité le budget primitif du service annexe de l'Office du tourisme pour l'année 2015.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
CHAPITRES	MONTANTS	RAR	TOTAL	NPPV	Pour	Contre	Abstention
011 - Charges à caractère général	24 050,00	-	24 050,00		45		
012 - Charges de personnel	43 000,00	-	43 000,00		45		
014 - Atténuation de produit	10 500,00	-	10 500,00		45		
042 - Opération d'ordre de transfert entre section	164,00	-	164,00		45		
023 - Virement à la section d'investissement	60 278,35	-	60 278,35		45		
TOTAL	**137 992,35**	-	**137 992,35**				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
CHAPITRES	MONTANTS	RAR	TOTAL	NPPV	Pour	Contre	Abstention
70 - Produits des services et du domaine	3 500,00	-	3 500,00		45		
73 - Impôt et taxes	120 000,00	-	120 000,00		45		
75 - Autres produits d egestion courante	2 300,00	-	2 300,00		45		
002 - Résultat reporté	12 192,35		12 192,35		45		
TOTAL	**137 992,35**	-	**137 992,35**				

DEPENSES D'INVESTISSEMENT							
CHAPITRES	MONTANTS	RAR	TOTAL	NPPV	Pour	Contre	Abstention
20 - immobilisations incorporelles	60 442,54	-	60 442,54		45		
TOTAL	**60 442,54**	-	**60 442,54**				

RECETTES D'INVESTISSEMENT							
CHAPITRES	MONTANTS	RAR	TOTAL	NPPV	Pour	Contre	Abstention
040 - Opération d'ordre de transfert entre section	164,00		164,00		45		
021 - Virement à la section d'investissement	60 278,35		60 278,35		45		
001 - Résultat d'investissement reporté	0,19	-	0,19		45		
TOTAL	**60 442,54**	-	**60 442,54**				

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Vice-président du Conseil départemental
des Hauts-de-Seine,

Jean-Didier BERGER

RECETTES D'INVESTISSEMENT							
Chapitres	**Montant**	**Restes à réaliser**	**Total**	**NPPV**	**Pour**	**Contre**	**Abstention**
13 - Subventions d'investissement	1 142 254,80	637 204,83	1 779 459,63		36	7	2
16 - Emprunts et dettes assimilées	20 539 457,73	14 500 000,00	35 039 457,73		36	9	
10 - Dotations, fonds et réserves	4 230 000,00	-	4 230 000,00		39	6	
27 - autres immobilisations financières	2 710 000,00	-	2 710 000,00		36	7	2
45 - Travaux effectués pour le compte de tiers	100 000,00	-	100 000,00		39	6	
024 - Cessions d'immobilisations	11 933 318,00	-	11 933 318,00		36	7	2
OP 41 - Maison des associations	-	282 910,64	282 910,64		45		
OP 44 - Parc paysager Robert Auzelle	-	226 253,09	226 253,09		45		
OP 46 - Reconstruction du Campus Trivaux Garenne	899 913,00	1 241 516,00	2 141 429,00		45		
OP 55 - Réhabilitation église St Pierre St Paul	-	80 067,00	80 067,00		45		
021 - Virement de la section de fonctionnement	6 026 606,13	-	6 026 606,13		45		
040 - Opération d'ordre de transfert entre section	3 700 000,00	-	3 700 000,00		45		
041 - Opération patrimoniales	11 500 000,00	-	11 500 000,00		39	6	
TOTAL	**62 781 549,66**	**16 967 951,56**	**79 749 501,22**				

Pour extrait conforme,

Le Maire
Vice-président du Conseil départemental
des Hauts-de-Seine,

Jean-Didier BERGER

7.2.2

DEPARTEMENT
DES HAUTS-DE-SEINE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE CLAMART

ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 AVRIL 2015

Nombre de Conseillers en exercice.....45

Vote des taux d'imposition 2015.

Par suite d'une convocation en date du 3 avril 2015, les membres composant le Conseil Municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 19h00 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - Mme Rachel ADIL - M. Serge KEHYAYAN – Mme Colette HUARD (à compter du point 9) – M. Patrice RONCARI – Mme Sylvie DONGER – M. Claude LAURANS – Mme Michelle BLANC – M. Yves COSCAS (jusqu'au point 18 avancé au point 12) – M. Bernard BOUZON – Mme Claude CHAPPEY – M. François LE GOT – Mme Marie-Laure COUPEAU – M. Yves SERIE – M. Daniel ELIOT (à compter du point 4) – Mme Geneviève POYART – Mme Jacqueline MINASSIAN – Mme Marie-Thérèse CAROLLO – Mme Marie-Hélène EVRARD – M. Maurice BOUYER – M. Patrick SEVIN – M. Jean MILCOS – Mme Françoise CARUGE – Mme Marcelle MOUSSA – M. Arnaud DELROT – Mme Véronique DE LA TOUANNE – Mme Sally RIBEIRO – M. Géraud DELORME – M. Fabrice LAMAIN – Mme Samia DHAMNA (jusqu'au point 5) – M. Matthieu CAUJOLLE – Mme Paule-Léna TOURAILLE (à compter du point 7) – Mme Françoise MORGERE – M. Gérard AUBINEAU – Mme Isabelle RAKOFF – Mme Marie-Anne BOYER – M. Christian DELOM – M. Philippe KALTENBACH – M. Pierre RAMOGNINO – M. Pierre CARRIVE – Mme Vanessa JEROME (à compter du point 14).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme Colette HUARD	à	M. Yves SERIE (jusqu'au point 8)
M. Yves COSCAS	à	M. Patrice RONCARI (à compter du point 12)
M. Daniel ELIOT	à	Mme Sally RIBEIRO (jusqu'au point 3)
M. Lucien NAÏM	à	M. Claude LAURANS
Mme Carole DUBOIS	à	Mme Christine QUILLERY
Mme Samia DHAMNA	à	Mme Marcelle MOUSSA (à compter du point 6)
Mme Paule-Léna TOURAILLE	à	M. Patrice RONCARI (jusqu'au point 6)
Mme Vanessa JEROME	à	M. Pierre CARRIVE (jusqu'au point 13)

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ M. Matthieu CAUJOLLE est désigné à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en Préfecture
le 17 AVR. 2015
et de la publication
le 16 AVR. 2015
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

Ref : 150411

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 avril 2015

Objet : Vote des taux d'imposition 2015.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Sylvie DONGER, Adjointe au Maire chargé du budget,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1612-2,

Vu le Code général des impôts et notallent son article 1639 A,

Vu la loi n°2014-1654 du 29 décembre 2014 portant loi de finances pour 2015,

Vu le budget primitif 2015,

Vu l'avis favorable de la commission n°1 - finances, nouvelles technologies, budget, dette, marchés publics, domaine, patrimoine de la ville, métropole et intercommunalité qui s'est réunie 8 avril 2015,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de maintenir les taux fiscaux 2015 au niveau de ceux de l'année précédente soit :

	Taux 2015 voté	Taux moyens 2014 de la strate*	Taux 2014 rappel	Variation
Taxe d'habitation	**14,80 %**	19,88 %	14,80 %	0,00 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	**15,90 %**	24,57 %	15,90 %	0,00 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	**15,84 %**	49,57%	15,84 %	0,00%

**communes de plus de 50 000 habitants membres d'une intercommunalité – source DGCL*

PRECISE que les recettes correspondantes sont prévues au budget de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme,

Le Maire
Vice-président du Conseil départemental
des Hauts-de-Seine,

Jean-Didier BERGER

1.1.9

DEPARTEMENT
DES HAUTS-DE-SEINE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE CLAMART

ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 AVRIL 2015

Nombre de Conseillers
en exercice.....45

Approbation des avenants n°2 aux conventions financières avec le SIPPEREC relatifs à l'enfouissement des réseaux de communications électroniques des opérateurs Orange et Numéricâble rue de la Vallée du bois, rue des Epis d'or, rue des Garrements, rue du Docteur Roux, rue Jean Georget, rue Lilly, rue Pierre Corby, rue Pierre Louvrier et allée Pierre Louvrier.

Par suite d'une convocation en date du 3 avril 2015, les membres composant le Conseil Municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 19h00 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - Mme Rachel ADIL - M. Serge KEHYAYAN – Mme Colette HUARD (à compter du point 9) – M. Patrice RONCARI – Mme Sylvie DONGER – M. Claude LAURANS – Mme Michelle BLANC – M. Yves COSCAS (jusqu'au point 18 avancé au point 12) – M. Bernard BOUZON – Mme Claude CHAPPEY – M. François LE GOT – Mme Marie-Laure COUPEAU – M. Yves SERIE – M. Daniel ELIOT (à compter du point 4) – Mme Geneviève POYART – Mme Jacqueline MINASSIAN – Mme Marie-Thérèse CAROLLO – Mme Marie-Hélène EVRARD – M. Maurice BOUYER – M. Patrick SEVIN – M. Jean MILCOS – Mme Françoise CARUGE – Mme Marcelle MOUSSA – M. Arnaud DELROT – Mme Véronique DE LA TOUANNE – Mme Sally RIBEIRO – M. Géraud DELORME – M. Fabrice LAMAIN – Mme Samia DHAMNA (jusqu'au point 5) – M. Matthieu CAUJOLLE – Mme Paule-Léna TOURAILLE (à compter du point 7) – Mme Françoise MORGERE – M. Gérard AUBINEAU – Mme Isabelle RAKOFF – Mme Marie-Anne BOYER – M. Christian DELOM – M. Philippe KALTENBACH – M. Pierre RAMOGNINO – M. Pierre CARRIVE – Mme Vanessa JEROME (à compter du point 14).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme Colette HUARD	à	M. Yves SERIE (jusqu'au point 8)
M. Yves COSCAS	à	M. Patrice RONCARI (à compter du point 12)
M. Daniel ELIOT	à	Mme Sally RIBEIRO (jusqu'au point 3)
M. Lucien NAÏM	à	M. Claude LAURANS
Mme Carole DUBOIS	à	Mme Christine QUILLERY
Mme Samia DHAMNA	à	Mme Marcelle MOUSSA (à compter du point 6)
Mme Paule-Léna TOURAILLE	à	M. Patrice RONCARI (jusqu'au point 6)
Mme Vanessa JEROME	à	M. Pierre CARRIVE (jusqu'au point 13)

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ M. Matthieu CAUJOLLE est désigné à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en Préfecture
le 17 AVR. 2015
et de la publication
le 16 AVR. 2015
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

Réf : 150412

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 avril 2015

<u>Objet</u> : Approbation des avenants n°2 aux conventions financières avec le SIPPEREC relatifs à l'enfouissement des réseaux de communications électroniques des opérateurs Orange et Numéricâble rue de la Vallée du bois, rue des Epis d'or, rue des Garrements, rue du Docteur Roux, rue Jean Georget, rue Lilly, rue Pierre Corby, rue Pierre Louvrier et allée Pierre Louvrier.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Madame Claude CHAPPEY, Adjointe au Maire chargée des services techniques, de la propreté et du développement durable,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les délibérations n°2006-06-55 du 25 juin 2006 et n°2009-12-170 du 15 décembre 2009 du Comité Syndical du SIPPEREC,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 18 décembre 2013 approuvant les conventions financières avec le SIPPEREC pour l'enfouissement des réseaux de communications électroniques des opérateurs Numéricâble et Orange rue de la Vallée du bois, rue des Epis d'or, rue des Garrements, rue du Docteur Roux, rue Jean Georget, rue Lilly, rue Pierre Corby et rue Pierre Louvrier,

Vu la délibération en date du 28 mai 2014 approuvant les avenants n°1 aux conventions financières conclues avec le SIPPEREC, ayant pour objet d'ajouter l'allée Pierre Louvrier à la liste des opérations prévues dans lesdites conventions,

Considérant que suite au démarrage des études préalables aux travaux prévus dans le cadre du programme d'enfouissement, il est apparu opportun d'intégrer **l'impasse de la Vallée, le passage de la Vallée, l'allée des Garrements et la villa Jeanne d'Arc** à la liste des opérations en cours pour la mise en souterrain des réseaux aériens réalisées sur les voiries attenantes et notamment sur les rues de la Vallée du bois et des Garrements, ainsi que de supprimer **les rues Jean Georget et Pierre Corb**y prévues initialement,

Considérant qu'il convient donc de conclure avec le SIPPEREC un avenant n°2 à chacune des conventions financières susvisées,

Vu les projets d'avenants n°2 produits à cet effet,

Vu l'avis favorable de la Commission n°3 - services techniques, voirie, propreté, développement durable, transports, bâtiments, sécurité publique qui s'est réunie le 7 avril 2015,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n°2 à la convention financière conclue avec le SIPPEREC pour l'enfouissement des réseaux de communications électroniques d'Orange, rue de la Vallée du bois, rue des Epis d'or, rue des Garrements, rue du Docteur Roux, rue Jean Georget, rue Lilly, rue Pierre Corby et rue Pierre Louvrier et modifiée par l'avenant n°1, ayant pour objet d'ajouter **l'impasse de la Vallée, le passage de la Vallée, l'allée des Garrements et la villa Jeanne d'Arc** à la liste des opérations pour la mise en souterrain des réseaux aériens réalisées sur les voiries prévues dans ladite convention et de supprimer **les rues Jean Georget et Pierre Corby** prévues initialement dans le programme d'enfouissement.

APPROUVE l'avenant n°2 à la convention financière conclue avec le SIPPEREC pour l'enfouissement des réseaux de communications électroniques de Numéricâble pour les mêmes voies et selon les mêmes modalités.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdits avenants n°2 ainsi que toutes les pièces afférentes.

Pour extrait conforme,

Le Maire
Vice-président du Conseil départemental
des Hauts-de-Seine,

Jean-Didier BERGER

7.10.7

DEPARTEMENT
DES HAUTS-DE-SEINE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

VILLE DE CLAMART

ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 AVRIL 2015

Nombre de Conseillers
en exercice.....45

Approbation des conventions financières avec le SIPPEREC relatives à l'enfouissement des réseaux de communications électroniques des opérateurs Orange et Numéricâble dans les rues suivantes : rue de la Plâtrière et rue Edouard dans sa partie comprise entre la rue de la Plâtrière et la rue Brignole Galliera

Par suite d'une convocation en date du 3 avril 2015, les membres composant le Conseil Municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 19h00 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - Mme Rachel ADIL - M. Serge KEHYAYAN – Mme Colette HUARD (à compter du point 9) – M. Patrice RONCARI – Mme Sylvie DONGER – M. Claude LAURANS – Mme Michelle BLANC – M. Yves COSCAS (jusqu'au point 18 avancé au point 12) – M. Bernard BOUZON – Mme Claude CHAPPEY – M. François LE GOT – Mme Marie-Laure COUPEAU — M. Yves SERIE – M. Daniel ELIOT (à compter du point 4) – Mme Geneviève POYART – Mme Jacqueline MINASSIAN – Mme Marie-Thérèse CAROLLO – Mme Marie-Hélène EVRARD – M. Maurice BOUYER – M. Patrick SEVIN – M. Jean MILCOS – Mme Françoise CARUGE – Mme Marcelle MOUSSA – M. Arnaud DELROT – Mme Véronique DE LA TOUANNE – Mme Sally RIBEIRO – M. Géraud DELORME – M. Fabrice LAMAIN – Mme Samia DHAMNA (jusqu'au point 5) – M. Matthieu CAUJOLLE – Mme Paule-Léna TOURAILLE (à compter du point 7) – Mme Françoise MORGERE – M. Gérard AUBINEAU – Mme Isabelle RAKOFF – Mme Marie-Anne BOYER – M. Christian DELOM – M. Philippe KALTENBACH – M. Pierre RAMOGNINO – M. Pierre CARRIVE – Mme Vanessa JEROME (à compter du point 14).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme Colette HUARD	à	M. Yves SERIE (jusqu'au point 8)
M. Yves COSCAS	à	M. Patrice RONCARI (à compter du point 12)
M. Daniel ELIOT	à	Mme Sally RIBEIRO (jusqu'au point 3)
M. Lucien NAÏM	à	M. Claude LAURANS
Mme Carole DUBOIS	à	Mme Christine QUILLERY
Mme Samia DHAMNA	à	Mme Marcelle MOUSSA (à compter du point 6)
Mme Paule-Léna TOURAILLE	à	M. Patrice RONCARI (jusqu'au point 6)
Mme Vanessa JEROME	à	M. Pierre CARRIVE (jusqu'au point 13)

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ M. Matthieu CAUJOLLE est désigné à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en Préfecture
le 17 AVR. 2015
et de la publication
le 16 AVR. 2015
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

Réf : 150413-A

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 avril 2015

Objet : Approbation des conventions financières avec le SIPPEREC relatives à l'enfouissement des réseaux de communications électroniques des opérateurs Orange et Numéricâble dans les rues suivantes : rue de la Plâtrière et rue Edouard dans sa partie comprise entre la rue de la Plâtrière et la rue Brignole Galliera.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Madame Claude CHAPPEY, Adjointe au Maire chargée des services techniques, de la propreté et du développement durable,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les délibérations n°2006-06-55 du 25 juin 2006 et n°2009-12-170 du 15 décembre 2009 du Comité Syndical du SIPPEREC,

Considérant qu'ErDF et le SIPPEREC ont signé le 20 avril 2011 un avenant n°9 à la convention de partenariat afin de résorber les réseaux aériens ErDF sur le territoire du SIPPEREC d'ici à la fin du contrat de concession fin 2019,

Considérant qu'en 2015 débutent des chantiers dans des rues où sont présents des réseaux électriques (ErDF), de télécommunication (Orange) et de vidéo (Numéricâble) et qu'il est donc apparu nécessaire d'étudier l'opportunité d'enfouir simultanément l'ensemble de ces réseaux,

Considérant que les voiries concernées, sont les rues de la Plâtrière et Edouard dans sa partie comprise entre la rue de la Plâtrière et la rue Brignole Galliera,

Considérant que les travaux d'enfouissement des réseaux électriques dans les voiries susmentionnées seront assurés sous la maîtrise d'ouvrage d'ErDF et que le financement sera totalement pris en charge sur le fonds de partenariat SIPPEREC / ERDF,

Considérant que le SIPPEREC est l'autorité concédante des réseaux de distribution publique d'électricité; et que lorsque, comme c'est le cas en l'espèce, les lignes aériennes de communications électroniques ont en tout ou partie des supports communs avec les réseaux de distribution publique d'électricité, il est procédé conformément aux dispositions de l'article L.2224-35 du Code général des collectivités territoriales et des conventions cadres conclues entre le SIPPEREC et l'opérateur de communications électroniques concerné au remplacement par le SIPPEREC des lignes aériennes de communications en utilisant en tout ou partie le même ouvrage souterrain que celui construit en remplacement de l'ouvrage aérien commun,

Considérant que ces travaux seront assurés par le SIPPEREC en sa qualité de maître d'ouvrage, et qu'il convient de conclure avec le syndicat des conventions qui fixent les modalités de participation financière de la Ville à ces travaux,

Vu les projets de conventions produits à cet effet,

Vu l'avis favorable de la Commission n°3 - services techniques, voirie, propreté, développement durable, transports, bâtiments, sécurité publique qui s'est réunie le 7 avril 2015,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la convention financière avec le SIPPEREC pour l'enfouissement des réseaux de communications électroniques d'Orange rue de la Plâtrière et rue Edouard dans sa partie comprise entre la rue de la Plâtrière et la rue Brignole Galliera.

APPROUVE la convention financière avec le SIPPEREC pour l'enfouissement des réseaux de communications électroniques de Numéricâble dans les mêmes rues et selon les mêmes modalités.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions ainsi que toutes les pièces afférentes.

Pour extrait conforme,

Le Maire
Vice-président du Conseil départemental
des Hauts-de-Seine,

Jean-Didier BERGER

7.10.7

DEPARTEMENT
DES HAUTS-DE-SEINE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE CLAMART

ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 AVRIL 2015

Nombre de Conseillers
en exercice.....45

Approbation des conventions financières avec le SIPPEREC relatives à l'enfouissement des réseaux de communications électroniques des opérateurs Orange et Numéricâble dans les rues suivantes : rue de Bièvre, rue Drouet Peupion et avenue Jean Baptiste Clément.

Par suite d'une convocation en date du 3 avril 2015, les membres composant le Conseil Municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 19h00 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - Mme Rachel ADIL - M. Serge KEHYAYAN – Mme Colette HUARD (à compter du point 9) – M. Patrice RONCARI – Mme Sylvie DONGER – M. Claude LAURANS – Mme Michelle BLANC – M. Yves COSCAS (jusqu'au point 18 avancé au point 12) – M. Bernard BOUZON – Mme Claude CHAPPEY – M. François LE GOT – Mme Marie-Laure COUPEAU – M. Yves SERIE – M. Daniel ELIOT (à compter du point 4) – Mme Geneviève POYART – Mme Jacqueline MINASSIAN – Mme Marie-Thérèse CAROLLO – Mme Marie-Hélène EVRARD – M. Maurice BOUYER – M. Patrick SEVIN – M. Jean MILCOS – Mme Françoise CARUGE – Mme Marcelle MOUSSA – M. Arnaud DELROT – Mme Véronique DE LA TOUANNE – Mme Sally RIBEIRO – M. Géraud DELORME – M. Fabrice LAMAIN – Mme Samia DHAMNA (jusqu'au point 5) – M. Matthieu CAUJOLLE – Mme Paule-Léna TOURAILLE (à compter du point 7) – Mme Françoise MORGERE – M. Gérard AUBINEAU – Mme Isabelle RAKOFF – Mme Marie-Anne BOYER – M. Christian DELOM – M. Philippe KALTENBACH – M. Pierre RAMOGNINO – M. Pierre CARRIVE – Mme Vanessa JEROME (à compter du point 14).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme Colette HUARD	à	M. Yves SERIE (jusqu'au point 8)
M. Yves COSCAS	à	M. Patrice RONCARI (à compter du point 12)
M. Daniel ELIOT	à	Mme Sally RIBEIRO (jusqu'au point 3)
M. Lucien NAÏM	à	M. Claude LAURANS
Mme Carole DUBOIS	à	Mme Christine QUILLERY
Mme Samia DHAMNA	à	Mme Marcelle MOUSSA (à compter du point 6)
Mme Paule-Léna TOURAILLE	à	M. Patrice RONCARI (jusqu'au point 6)
Mme Vanessa JEROME	à	M. Pierre CARRIVE (jusqu'au point 13)

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ M. Matthieu CAUJOLLE est désigné à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en Préfecture
le 17 AVR. 2015
et de la publication
le 16 AVR. 2015
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

Réf : 150413-B

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 avril 2015

<u>Objet</u> : Approbation des conventions financières avec le SIPPEREC relatives à l'enfouissement des réseaux de communications électroniques des opérateurs Orange et Numéricâble dans les rues suivantes : rue de Bièvre, rue Drouet Peupion et avenue Jean Baptiste Clément.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Madame Claude CHAPPEY, Adjointe au Maire chargée des services techniques, de la propreté et du développement durable,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les délibérations n°2006-06-55 du 25 juin 2006 et n°2009-12-170 du 15 décembre 2009 du Comité syndical du SIPPEREC,

Considérant qu'ErDF et le SIPPEREC ont signé le 20 avril 2011 un avenant n°9 à la convention de partenariat afin de résorber les réseaux aériens ErDF sur le territoire du SIPPEREC d'ici à la fin du contrat de concession fin 2019,

Considérant qu'en 2015 débutent des chantiers dans des rues où sont présents des réseaux électriques (ErDF), de télécommunication (Orange) et de vidéo (Numéricâble) et qu'il est donc apparu nécessaire d'étudier l'opportunité d'enfouir simultanément l'ensemble de ces réseaux,

Considérant que les voiries concernées, sont les rues de Bièvre, Drouet Peupion et l'avenue Jean Baptiste Clément,

Considérant que les travaux d'enfouissement des réseaux électriques dans les voiries susmentionnées seront assurés sous la maîtrise d'ouvrage d'ErDF et que le financement sera totalement pris en charge sur le fonds de partenariat SIPPEREC / ERDF,

Considérant que le SIPPEREC est l'autorité concédante des réseaux de distribution publique d'électricité; et que lorsque, comme c'est le cas en l'espèce, les lignes aériennes de communications électroniques ont en tout ou partie des supports communs avec les réseaux de distribution publique d'électricité, il est procédé conformément aux dispositions de l'article L.2224-35 du Code général des collectivités territoriales et des conventions cadres conclues entre le SIPPEREC et l'opérateur de communications électroniques concerné au remplacement par le SIPPEREC des lignes aériennes de communications en utilisant en tout ou partie le même ouvrage souterrain que celui construit en remplacement de l'ouvrage aérien commun,

Considérant que ces travaux seront assurés par le SIPPEREC en sa qualité de maître d'ouvrage, et qu'il convient de conclure avec le syndicat des conventions qui fixent les modalités de participation financière de la Ville à ces travaux,

Vu les projets de conventions produits à cet effet,

Vu l'avis favorable de la Commission n°3 - services techniques, voirie, propreté, développement durable, transports, bâtiments, sécurité publique qui s'est réunie le 7 avril 2015,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la convention financière avec le SIPPEREC pour l'enfouissement des réseaux de communications électroniques d'Orange rue de Bièvre, rue Drouet Peupion et avenue Jean Baptiste Clément.

APPROUVE la convention financière avec le SIPPEREC pour l'enfouissement des réseaux de communications électroniques de Numéricâble dans les mêmes rues et selon les mêmes modalités.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions ainsi que toutes les pièces afférentes.

Pour extrait conforme,

Le Maire
Vice-président du Conseil départemental
des Hauts-de-Seine,

Jean-Didier BERGER

DEPARTEMENT
DES HAUTS-DE-SEINE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

VILLE DE CLAMART

ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 AVRIL 2015

Nombre de Conseillers
en exercice.....45

Demande de subvention parlementaire pour les travaux de réfection de la rue Brignole Galliera entre les rues Lacombe et Edouard à Clamart

Par suite d'une convocation en date du 3 avril 2015, les membres composant le Conseil Municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 19h00 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - Mme Rachel ADIL - M. Serge KEHYAYAN – Mme Colette HUARD (à compter du point 9) – M. Patrice RONCARI – Mme Sylvie DONGER – M. Claude LAURANS – Mme Michelle BLANC – M. Yves COSCAS (jusqu'au point 18 avancé au point 12) – M. Bernard BOUZON – Mme Claude CHAPPEY – M. François LE GOT – Mme Marie-Laure COUPEAU — M. Yves SERIE – M. Daniel ELIOT (à compter du point 4) – Mme Geneviève POYART – Mme Jacqueline MINASSIAN – Mme Marie-Thérèse CAROLLO – Mme Marie-Hélène EVRARD – M. Maurice BOUYER – M. Patrick SEVIN – M. Jean MILCOS – Mme Françoise CARUGE – Mme Marcelle MOUSSA – M. Arnaud DELROT – Mme Véronique DE LA TOUANNE – Mme Sally RIBEIRO – M. Géraud DELORME – M. Fabrice LAMAIN – Mme Samia DHAMNA (jusqu'au point 5) – M. Matthieu CAUJOLLE – Mme Paule-Léna TOURAILLE (à compter du point 7) – Mme Françoise MORGERE – M. Gérard AUBINEAU – Mme Isabelle RAKOFF – Mme Marie-Anne BOYER – M. Christian DELOM – M. Philippe KALTENBACH – M. Pierre RAMOGNINO – M. Pierre CARRIVE – Mme Vanessa JEROME (à compter du point 14).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme Colette HUARD	à	M. Yves SERIE (jusqu'au point 8)
M. Yves COSCAS	à	M. Patrice RONCARI (à compter du point 12)
M. Daniel ELIOT	à	Mme Sally RIBEIRO (jusqu'au point 3)
M. Lucien NAÏM	à	M. Claude LAURANS
Mme Carole DUBOIS	à	Mme Christine QUILLERY
Mme Samia DHAMNA	à	Mme Marcelle MOUSSA (à compter du point 6)
Mme Paule-Léna TOURAILLE	à	M. Patrice RONCARI (jusqu'au point 6)
Mme Vanessa JEROME	à	M. Pierre CARRIVE (jusqu'au point 13)

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ M. Matthieu CAUJOLLE est désigné à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en Préfecture
le 10/04/2015
et de la publication
le 10/04/2015
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

Réf : 150414

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 avril 2015

<u>Objet</u> : Demande de subvention parlementaire pour les travaux de réfection de la rue Brignole Galliera entre les rues Lacombe et Edouard à Clamart.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Madame Claude CHAPPEY, Adjointe au Maire chargée des services techniques, de la propreté et du développement durable,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la Ville de Clamart souhaite assurer la réfection complète de la rue Brignole Galliera dans sa partie comprise entre les rues Lacombe et Edouard, dans le quartier Percy-Schneider,

Considérant que l'opération susvisée consiste en la rénovation complète des structures et revêtements des chaussées et trottoirs, la rénovation et l'extension du stationnement côté bois et le comblement des carrières sous la voirie,

Considérant que cette voirie sera rendue accessible aux personnes à mobilité réduite selon les normes en vigueur avec un dimensionnement de la largeur des trottoirs à 1 mètre 40 minimum et la réalisation de passages piétons adaptés et signalés par des potelets à tête blanche, des bandes podotactiles et des abaissements de bordure,

Considérant que les travaux de renouvellement de l'éclairage public dans cette voirie seront réalisés et pris en charge financièrement par la Communauté d'agglomération Sud de Seine,

Considérant que Monsieur Roger KAROUTCHI – Sénateur des Hauts-de-Seine a obtenu dans le cadre de sa réserve parlementaire une subvention de 50 000 euros pour soutenir la commune dans la réalisation de ce projet,

Vu l'avis favorable de la Commission n°3 - services techniques, voirie, propreté, développement durable, transports, bâtiments, sécurité publique qui s'est réunie le 7 avril 2015,

Après en avoir délibéré à la majorité (2 voix contre),

DECIDE d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de réfection complète de la rue Brignole Galliera dans sa partie comprise entre les rues Lacombe et Edouard à Clamart.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter auprès de Monsieur Roger KAROUTCHI – Sénateur des Hauts-de-Seine, une subvention parlementaire d'un montant de 50 000 euros pour les travaux de réfection complète de la rue Brignole Galliera dans sa partie comprise entre les rues Lacombe et Edouard à Clamart, et à signer toutes les pièces afférentes.

DIT que l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux s'élève à 281 809,82 € HT (valeur février 2015).

S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

Pour extrait conforme,

Le Maire
Vice-président du Conseil départemental
des Hauts-de-Seine,

Jean-Didier BERGER

1.1.9

DEPARTEMENT
DES HAUTS-DE-SEINE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

VILLE DE CLAMART

ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 AVRIL 2015

Nombre de Conseillers
en exercice.....45

Approbation de l'avenant n°1 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour les travaux de réalisation d'une installation de production d'électricité solaire photovoltaïque située sur l'école Louise Michel sis 16 rue du Parc à Clamart avec le SIPPEREC.

Par suite d'une convocation en date du 3 avril 2015, les membres composant le Conseil Municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 19h00 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - Mme Rachel ADIL - M. Serge KEHYAYAN – Mme Colette HUARD (à compter du point 9) – M. Patrice RONCARI – Mme Sylvie DONGER – M. Claude LAURANS – Mme Michelle BLANC – M. Yves COSCAS (jusqu'au point 18 avancé au point 12) – M. Bernard BOUZON – Mme Claude CHAPPEY – M. François LE GOT – Mme Marie-Laure COUPEAU – M. Yves SERIE – M. Daniel ELIOT (à compter du point 4) – Mme Geneviève POYART – Mme Jacqueline MINASSIAN – Mme Marie-Thérèse CAROLLO – Mme Marie-Hélène EVRARD – M. Maurice BOUYER – M. Patrick SEVIN – M. Jean MILCOS – Mme Françoise CARUGE – Mme Marcelle MOUSSA – M. Arnaud DELROT – Mme Véronique DE LA TOUANNE – Mme Sally RIBEIRO – M. Géraud DELORME – M. Fabrice LAMAIN – Mme Samia DHAMNA (jusqu'au point 5) – M. Matthieu CAUJOLLE – Mme Paule-Léna TOURAILLE (à compter du point 7) – Mme Françoise MORGERE – M. Gérard AUBINEAU – Mme Isabelle RAKOFF – Mme Marie-Anne BOYER – M. Christian DELOM – M. Philippe KALTENBACH – M. Pierre RAMOGNINO – M. Pierre CARRIVE – Mme Vanessa JEROME (à compter du point 14).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme Colette HUARD	à	M. Yves SERIE (jusqu'au point 8)
M. Yves COSCAS	à	M. Patrice RONCARI (à compter du point 12)
M. Daniel ELIOT	à	Mme Sally RIBEIRO (jusqu'au point 3)
M. Lucien NAÏM	à	M. Claude LAURANS
Mme Carole DUBOIS	à	Mme Christine QUILLERY
Mme Samia DHAMNA	à	Mme Marcelle MOUSSA (à compter du point 6)
Mme Paule-Léna TOURAILLE	à	M. Patrice RONCARI (jusqu'au point 6)
Mme Vanessa JEROME	à	M. Pierre CARRIVE (jusqu'au point 13)

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ M. Matthieu CAUJOLLE est désigné à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en Préfecture
le 17 AVR. 2015
et de la publication
le 16 AVR. 2015
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

Réf : 150415-A

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 avril 2015

<u>Objet</u> : Approbation de l'avenant n°1 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour les travaux de réalisation d'une installation de production d'électricité solaire photovoltaïque située sur l'école Louise Michel sis 16 rue du Parc à Clamart avec le SIPPEREC.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Géraud DELORME, Conseiller municipal chargé du développement durable,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et 2122-21;

Vu l'article 6 bis des statuts du SIPPEREC, habilitant le Syndicat à exercer des actions de développement de la part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie des communes,

Vu la délibération n°2007-03-13 en date du 29 mars 2007 du comité du SIPPEREC relative aux modalités de participation financière des communes à la compétence visée à l'article 6bis des statuts du SIPPEREC pour la mise en œuvre d'actions de production d'électricité solaire photovoltaïque,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 28 mai 2008 relative à l'adhésion de la ville de Clamart à la compétence optionnelle du SIPPEREC décrite à l'article 6 bis de ses statuts et habilitant donc le syndicat à être maître d'ouvrage pour la réalisation d'installations de production solaire photovoltaïque,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 29 septembre 2010 approuvant la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le SIPPEREC pour les travaux de réalisation d'une installation de production d'électricité solaire photovoltaïque située sur l'école Louise Michel sis 16 rue du Parc à Clamart,

Considérant que la Ville a réalisé directement les travaux et que les dispositions prévues par ladite convention n'ont pas été mises en œuvre,

Considérant qu'il y a lieu désormais de conclure avec le SIPPEREC un avenant à la convention de co-maîtrise d'ouvrage afin de supprimer ses articles 4 et 5,

Vu le projet d'avenant n°1 produit à cet effet,

Vu l'avis favorable de la Commission n°3 - services techniques, voirie, propreté, développement durable, transports, bâtiments, sécurité publique qui s'est réunie le 7 avril 2015,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage conclue avec le SIPPEREC pour les travaux de réalisation d'une installation de production d'électricité solaire photovoltaïque située sur l'école Louise Michel à Clamart, ayant pour objet de supprimer les articles 4 et 5 de ladite convention.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant n°1 ainsi que toutes les pièces afférentes.

Pour extrait conforme,

Le Maire
Vice-président du Conseil départemental
des Hauts-de-Seine,

Jean-Didier BERGER

1-4

DEPARTEMENT
DES HAUTS-DE-SEINE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

VILLE DE CLAMART

ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 AVRIL 2015

Nombre de Conseillers
en exercice.....45

Approbation de la convention de mise à disposition de la centrale de production solaire photovoltaïque située sur l'école Louise Michel sis 16 rue du Parc à Clamart avec le SIPPEREC.

Par suite d'une convocation en date du 3 avril 2015, les membres composant le Conseil Municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 19h00 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - Mme Rachel ADIL - M. Serge KEHYAYAN – Mme Colette HUARD (à compter du point 9) – M. Patrice RONCARI – Mme Sylvie DONGER – M. Claude LAURANS – Mme Michelle BLANC – M. Yves COSCAS (jusqu'au point 18 avancé au point 12) – M. Bernard BOUZON – Mme Claude CHAPPEY – M. François LE GOT – Mme Marie-Laure COUPEAU — M. Yves SERIE – M. Daniel ELIOT (à compter du point 4) – Mme Geneviève POYART – Mme Jacqueline MINASSIAN – Mme Marie-Thérèse CAROLLO – Mme Marie-Hélène EVRARD – M. Maurice BOUYER – M. Patrick SEVIN – M. Jean MILCOS – Mme Françoise CARUGE – Mme Marcelle MOUSSA – M. Arnaud DELROT – Mme Véronique DE LA TOUANNE – Mme Sally RIBEIRO – M. Géraud DELORME – M. Fabrice LAMAIN – Mme Samia DHAMNA (jusqu'au point 5) – M. Matthieu CAUJOLLE – Mme Paule-Léna TOURAILLE (à compter du point 7) – Mme Françoise MORGERE – M. Gérard AUBINEAU – Mme Isabelle RAKOFF – Mme Marie-Anne BOYER – M. Christian DELOM – M. Philippe KALTENBACH – M. Pierre RAMOGNINO – M. Pierre CARRIVE – Mme Vanessa JEROME (à compter du point 14).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme Colette HUARD	à	M. Yves SERIE (jusqu'au point 8)
M. Yves COSCAS	à	M. Patrice RONCARI (à compter du point 12)
M. Daniel ELIOT	à	Mme Sally RIBEIRO (jusqu'au point 3)
M. Lucien NAÏM	à	M. Claude LAURANS
Mme Carole DUBOIS	à	Mme Christine QUILLERY
Mme Samia DHAMNA	à	Mme Marcelle MOUSSA (à compter du point 6)
Mme Paule-Léna TOURAILLE	à	M. Patrice RONCARI (jusqu'au point 6)
Mme Vanessa JEROME	à	M. Pierre CARRIVE (jusqu'au point 13)

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ M. Matthieu CAUJOLLE est désigné à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en Préfecture
le 17 AVR. 2015
et de la publication
le 16 AVR. 2015
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

Réf : 150415-B

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 avril 2015

<u>Objet</u> : Approbation de la convention de mise à disposition de la centrale de production solaire photovoltaïque située sur l'école Louise Michel sis 16 rue du Parc à Clamart avec le SIPPEREC.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Géraud DELORME, Conseiller municipal chargé du développement durable,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et 2122-21;

Vu l'article 6 bis des statuts du SIPPEREC, habilitant le Syndicat à exercer des actions de développement de la part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie des communes,

Vu la délibération n°2007-03-13 en date du 29 mars 2007 du comité du SIPPEREC relative aux modalités de participation financière des communes à la compétence visée à l'article 6bis des statuts du SIPPEREC pour la mise en œuvre d'actions de production d'électricité solaire photovoltaïque,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 28 mai 2008 relative à l'adhésion de la ville de Clamart à la compétence optionnelle du SIPPEREC décrite à l'article 6 bis de ses statuts et habilitant donc le syndicat à être maître d'ouvrage pour la réalisation d'installations de production solaire photovoltaïque,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 29 septembre 2010 approuvant la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le SIPPEREC pour les travaux de réalisation d'une installation de production d'électricité solaire photovoltaïque située sur l'école Louise Michel sis 16 rue du Parc à Clamart,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 9 avril 2015 approuvant l'avenant n°1 à ladite convention ayant pour objet d'en supprimer les articles 4 et 5 de ladite convention,

Considérant que la Ville de Clamart qui adhère à la compétence « Développement des énergies renouvelables » du SIPPEREC, souhaite désormais confier l'exploitation de cette centrale de production solaire photovoltaïque au syndicat qui dispose des moyens techniques et juridiques nécessaires au bon pilotage et au suivi de l'entretien préventif et curatif de ce type d'installation,

Considérant qu'il convient donc de conclure avec le SIPPEREC une convention de mise à disposition de la centrale de production solaire photovoltaïque située sur l'école Louise Michel dont le projet est ci-annexé,

Vu l'avis favorable de la Commission n°3 - services techniques, voirie, propreté, développement durable, transports, bâtiments, sécurité publique qui s'est réunie le 7 avril 2015,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la convention de mise à disposition de la centrale de production solaire photovoltaïque située sur l'école Louise Michel à Clamart avec le SIPPEREC.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces afférentes.

Pour extrait conforme,

Le Maire
Vice-président du Conseil départemental
des Hauts-de-Seine,

Jean-Didier BERGER

1.4

DEPARTEMENT
DES HAUTS-DE-SEINE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

VILLE DE CLAMART

ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 AVRIL 2015

Nombre de Conseillers en exercice.....45

Approbation de la convention d'habilitation tripartite dans le cadre du partenariat CEE SIGEIF-SIPPEREC.

Par suite d'une convocation en date du 3 avril 2015, les membres composant le Conseil Municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 19h00 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - Mme Rachel ADIL - M. Serge KEHYAYAN – Mme Colette HUARD (à compter du point 9) – M. Patrice RONCARI – Mme Sylvie DONGER – M. Claude LAURANS – Mme Michelle BLANC – M. Yves COSCAS (jusqu'au point 18 avancé au point 12) – M. Bernard BOUZON – Mme Claude CHAPPEY – M. François LE GOT – Mme Marie-Laure COUPEAU — M. Yves SERIE – M. Daniel ELIOT (à compter du point 4) – Mme Geneviève POYART – Mme Jacqueline MINASSIAN – Mme Marie-Thérèse CAROLLO – Mme Marie-Hélène EVRARD – M. Maurice BOUYER – M. Patrick SEVIN – M. Jean MILCOS – Mme Françoise CARUGE – Mme Marcelle MOUSSA – M. Arnaud DELROT – Mme Véronique DE LA TOUANNE – Mme Sally RIBEIRO – M. Géraud DELORME – M. Fabrice LAMAIN – Mme Samia DHAMNA (jusqu'au point 5) – M. Matthieu CAUJOLLE – Mme Paule-Léna TOURAILLE (à compter du point 7) – Mme Françoise MORGERE – M. Gérard AUBINEAU – Mme Isabelle RAKOFF – Mme Marie-Anne BOYER – M. Christian DELOM – M. Philippe KALTENBACH – M. Pierre RAMOGNINO – M. Pierre CARRIVE – Mme Vanessa JEROME (à compter du point 14).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme Colette HUARD	à	M. Yves SERIE (jusqu'au point 8)
M. Yves COSCAS	à	M. Patrice RONCARI (à compter du point 12)
M. Daniel ELIOT	à	Mme Sally RIBEIRO (jusqu'au point 3)
M. Lucien NAÏM	à	M. Claude LAURANS
Mme Carole DUBOIS	à	Mme Christine QUILLERY
Mme Samia DHAMNA	à	Mme Marcelle MOUSSA (à compter du point 6)
Mme Paule-Léna TOURAILLE	à	M. Patrice RONCARI (jusqu'au point 6)
Mme Vanessa JEROME	à	M. Pierre CARRIVE (jusqu'au point 13)

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ M. Matthieu CAUJOLLE est désigné à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en Préfecture
le 17 AVR. 2015
et de la publication
le 16 AVR. 2015
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

Réf : 150416

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 avril 2015

<u>Objet</u> : Approbation de la convention d'habilitation tripartite dans le cadre du partenariat CEE SIGEIF-SIPPEREC.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Géraud DELORME, Conseiller municipal chargé du développement durable,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'énergie et notamment ses articles L.221-1 et suivants,

Vu le décret n° 2010-1664 du 29 décembre 2010, relatif aux Certificats d'Economies d'Energie,

Vu la délibération du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France (Sigeif) en date du 15 décembre 2014 et la délibération du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication (Sipperec) en date du 18 décembre 2014 approuvant la convention d'habilitation tripartite,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de signer cette convention d'habilitation tripartite, afin de promouvoir les actions réalisées par la commune de maîtrise de la demande d'énergie et de les valoriser par le biais de l'obtention de certificats d'économies d'énergie,

Vu le projet de convention produit à cet effet,

Vu l'avis favorable de la Commission n°3 - services techniques, voirie, propreté, développement durable, transports, bâtiments, sécurité publique qui s'est réunie le 7 avril 2015,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la convention d'habilitation tripartite proposée entre le SIGEIF, le SIPPEREC et les bénéficiaires éligibles au dispositif des Certificats d' Economies d' Energie.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer et à exécuter la convention d'habilitation tripartite ainsi que ses éventuels avenants.

Pour extrait conforme,

Le Maire
Vice-président du Conseil départemental
des Hauts-de-Seine,

Jean-Didier BERGER

6.1.8

DEPARTEMENT
DES HAUTS-DE-SEINE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

VILLE DE CLAMART

ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 AVRIL 2015

Nombre de Conseillers en exercice.....45

Approbation du nouveau règlement des parkings publics municipaux et du contrat type pour les abonnements.

Par suite d'une convocation en date du 3 avril 2015, les membres composant le Conseil Municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 19h00 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - Mme Rachel ADIL - M. Serge KEHYAYAN – Mme Colette HUARD (à compter du point 9) – M. Patrice RONCARI – Mme Sylvie DONGER – M. Claude LAURANS – Mme Michelle BLANC – M. Yves COSCAS (jusqu'au point 18 avancé au point 12) – M. Bernard BOUZON – Mme Claude CHAPPEY – M. François LE GOT – Mme Marie-Laure COUPEAU — M. Yves SERIE – M. Daniel ELIOT (à compter du point 4) – Mme Geneviève POYART – Mme Jacqueline MINASSIAN – Mme Marie-Thérèse CAROLLO – Mme Marie-Hélène EVRARD – M. Maurice BOUYER – M. Patrick SEVIN – M. Jean MILCOS – Mme Françoise CARUGE – Mme Marcelle MOUSSA – M. Arnaud DELROT – Mme Véronique DE LA TOUANNE – Mme Sally RIBEIRO – M. Géraud DELORME – M. Fabrice LAMAIN – Mme Samia DHAMNA (jusqu'au point 5) – M. Matthieu CAUJOLLE – Mme Paule-Léna TOURAILLE (à compter du point 7) – Mme Françoise MORGERE – M. Gérard AUBINEAU – Mme Isabelle RAKOFF – Mme Marie-Anne BOYER – M. Christian DELOM – M. Philippe KALTENBACH – M. Pierre RAMOGNINO – M. Pierre CARRIVE – Mme Vanessa JEROME (à compter du point 14).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme Colette HUARD	à	M. Yves SERIE (jusqu'au point 8)
M. Yves COSCAS	à	M. Patrice RONCARI (à compter du point 12)
M. Daniel ELIOT	à	Mme Sally RIBEIRO (jusqu'au point 3)
M. Lucien NAÏM	à	M. Claude LAURANS
Mme Carole DUBOIS	à	Mme Christine QUILLERY
Mme Samia DHAMNA	à	Mme Marcelle MOUSSA (à compter du point 6)
Mme Paule-Léna TOURAILLE	à	M. Patrice RONCARI (jusqu'au point 6)
Mme Vanessa JEROME	à	M. Pierre CARRIVE (jusqu'au point 13)

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ M. Matthieu CAUJOLLE est désigné à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en Préfecture
le 17 AVR. 2015
et de la publication
le 16 AVR. 2015
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

Réf : 150417

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 avril 2015

Objet : Approbation du nouveau règlement des parkings publics municipaux et du contrat type pour les abonnements.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Serge KEHYAYAN, Adjoint au Maire chargée des transports, des parkings et de la gare du Grand Paris Express,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213.1, L.2213.2, L.2213-3, L.2213-4, L.2213-5 et L.2213-6 relatifs aux pouvoirs de police conférés aux maires en matière de circulation et de stationnement,

Vu le Code de la route, notamment les articles R417-9 à R417-12 et suivants,

VU le Code pénal, notamment les articles R610, R622-2, R623-2 et suivants, R631-1 et R631-2, R632-1, R635-8, R644-2 et suivants,

Vu le règlement général de circulation de la commune du 8 décembre 1983,

Vu la nécessité de réglementer l'utilisation des parkings pour les usagers,

Vu le règlement des parkings municipaux en date du 29 mars 2011,

Considérant que la commune de Clamart assure en régie directe la gestion et l'entretien des parcs municipaux de stationnement payant de la ville,

Considérant que compte tenu de l'évolution de la réglementation, de la nécessité d'assurer une meilleure rotation des véhicules et de lutter contre les stationnements ventouses et de la volonté de la municipalité d'optimiser l'utilisation des parkings en les rendant plus fonctionnels et plus attractifs afin d'accroître leur fréquentation, il est apparu nécessaire d'en mettre à jour le règlement,

Considérant que règlement des parkings publics municipaux a pour but de définir les dispositions administratives et de police, liées à l'exploitation des parcs publics de stationnement par la Ville de Clamart, notamment dans ses rapports avec les usagers,

Vu le projet de règlement des parkings publics municipaux et le contrat type pour les abonnés produits à cet effet,

Vu l'avis favorable de la Commission n°3 - services techniques, voirie, propreté, développement durable, transports, bâtiments, sécurité publique qui s'est réunie le 7 avril 2015,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (2 abstentions),

APPROUVE les termes du nouveau règlement des parkings publics municipaux de la Ville de Clamart.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit règlement et à le mettre en application.

APPROUVE le contrat type pour les abonnés.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit contrat ainsi que toutes les pièces afférentes.

Pour extrait conforme,

Le Maire
Vice-président du Conseil départemental
des Hauts-de-Seine

Jean-Didier BERGER

7.5.2

DEPARTEMENT
DES HAUTS-DE-SEINE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE CLAMART

ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 AVRIL 2015

Nombre de Conseillers
en exercice.....45

Attribution des subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2015.

Par suite d'une convocation en date du 3 avril 2015, les membres composant le Conseil Municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 19h00 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - Mme Rachel ADIL - M. Serge KEHYAYAN – Mme Colette HUARD (à compter du point 9) – M. Patrice RONCARI – Mme Sylvie DONGER – M. Claude LAURANS – Mme Michelle BLANC – M. Yves COSCAS (jusqu'au point 18 avancé au point 12) – M. Bernard BOUZON – Mme Claude CHAPPEY – M. François LE GOT – Mme Marie-Laure COUPEAU — M. Yves SERIE – M. Daniel ELIOT (à compter du point 4) – Mme Geneviève POYART – Mme Jacqueline MINASSIAN – Mme Marie-Thérèse CAROLLO – Mme Marie-Hélène EVRARD – M. Maurice BOUYER – M. Patrick SEVIN – M. Jean MILCOS – Mme Françoise CARUGE – Mme Marcelle MOUSSA – M. Arnaud DELROT – Mme Véronique DE LA TOUANNE – Mme Sally RIBEIRO – M. Géraud DELORME – M. Fabrice LAMAIN – Mme Samia DHAMNA (jusqu'au point 5) – M. Matthieu CAUJOLLE – Mme Paule-Léna TOURAILLE (à compter du point 7) – Mme Françoise MORGERE – M. Gérard AUBINEAU – Mme Isabelle RAKOFF – Mme Marie-Anne BOYER – M. Christian DELOM – M. Philippe KALTENBACH – M. Pierre RAMOGNINO – M. Pierre CARRIVE – Mme Vanessa JEROME (à compter du point 14).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme Colette HUARD	à	M. Yves SERIE (jusqu'au point 8)
M. Yves COSCAS	à	M. Patrice RONCARI (à compter du point 12)
M. Daniel ELIOT	à	Mme Sally RIBEIRO (jusqu'au point 3)
M. Lucien NAÏM	à	M. Claude LAURANS
Mme Carole DUBOIS	à	Mme Christine QUILLERY
Mme Samia DHAMNA	à	Mme Marcelle MOUSSA (à compter du point 6)
Mme Paule-Léna TOURAILLE	à	M. Patrice RONCARI (jusqu'au point 6)
Mme Vanessa JEROME	à	M. Pierre CARRIVE (jusqu'au point 13)

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ M. Matthieu CAUJOLLE est désigné à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en Préfecture
le 17 AVR. 2015
et de la publication
le 16 AVR. 2015
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

Réf : 150418

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 avril 2015

Objet : Attribution des subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2015.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Yves COSCAS, Adjoint au Maire chargé du personnel communal, des affaires générales, des associations et des anciens combattants,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal du 9 avril 2015 portant approbation du budget primitif de la Ville pour l'année 2015,

Considérant qu'il convient de soutenir la vie associative dans les différents domaines d'intervention qui nécessitent un soutien financier de la Ville pour garantir la bonne marche des activités et apporter un encouragement fort aux bénévoles sur des projets contribuant à créer du lien social et de l'animation,

Considérant que le montant des subventions prend en compte les aides en nature apportées à l'ensemble des associations dans un souci d'équité et de juste répartition par rapport au nombre d'adhérents clamartois, aux actions indispensables de certaines dans le domaine de la santé ou de la solidarité et aux projets innovants répondant à une demande des habitants,

Considérant que le soutien de la Ville doit permettre aux associations de poursuivre et développer leurs activités, de maintenir des permanences et de faire face à leurs frais de fonctionnement,

Considérant qu'une recommandation a tout de même été émise à l'unanimité en commission municipale en vue d'ajouter la mention suivante dans la convention entre la Ville de Clamart et le CSMC football :
« La subvention allouée au CSMC football est suspendue et conditionnée conformément à l'article L1611-4 du Code général des collectivités territoriales, à la transmission d'une copie certifiée conforme de son budget et de ses comptes de l'exercice écoulé ainsi que tout document faisant connaître les résultats de son activité. Cette condition suspensive est décidée en application de la convention qui lie la Ville et le CSMC football en vertu notamment de ses articles 1, 3 et 4. »

Vu l'amendement proposé par Monsieur le Maire en séance,

Vu l'avis favorable de la commission n°7 – commerce, loisirs, sport, culture, vie associative, devoir de mémoire, jumelages, tourisme, patrimoine et coopération décentralisée qui s'est réunie le 8 avril 2015,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (2 abstentions et les élus intéressés ne prenant pas part au vote),

APPROUVE les montants des subventions aux associations pour l'année 2015.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au versement des subventions conformément au tableau ci-annexé, déductions faites des avances votées par délibération du 10 décembre 2014.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Vice-président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine,

Jean-Didier BERGER

7.5.2

DEPARTEMENT
DES HAUTS-DE-SEINE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE CLAMART

ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 AVRIL 2015

Nombre de Conseillers
en exercice.....45

Attribution de crédits pédagogiques attribués aux écoles publiques maternelles et élémentaires pour l'année 2015.

Par suite d'une convocation en date du 3 avril 2015, les membres composant le Conseil Municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 19h00 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - Mme Rachel ADIL - M. Serge KEHYAYAN – Mme Colette HUARD (à compter du point 9) – M. Patrice RONCARI – Mme Sylvie DONGER – M. Claude LAURANS – Mme Michelle BLANC – M. Yves COSCAS (jusqu'au point 18 avancé au point 12) – M. Bernard BOUZON – Mme Claude CHAPPEY – M. François LE GOT – Mme Marie-Laure COUPEAU — M. Yves SERIE – M. Daniel ELIOT (à compter du point 4) – Mme Geneviève POYART – Mme Jacqueline MINASSIAN – Mme Marie-Thérèse CAROLLO – Mme Marie-Hélène EVRARD – M. Maurice BOUYER – M. Patrick SEVIN – M. Jean MILCOS – Mme Françoise CARUGE – Mme Marcelle MOUSSA – M. Arnaud DELROT – Mme Véronique DE LA TOUANNE – Mme Sally RIBEIRO – M. Géraud DELORME – M. Fabrice LAMAIN – Mme Samia DHAMNA (jusqu'au point 5) – M. Matthieu CAUJOLLE – Mme Paule-Léna TOURAILLE (à compter du point 7) – Mme Françoise MORGERE – M. Gérard AUBINEAU – Mme Isabelle RAKOFF – Mme Marie-Anne BOYER – M. Christian DELOM – M. Philippe KALTENBACH – M. Pierre RAMOGNINO – M. Pierre CARRIVE – Mme Vanessa JEROME (à compter du point 14).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme Colette HUARD	à	M. Yves SERIE (jusqu'au point 8)
M. Yves COSCAS	à	M. Patrice RONCARI (à compter du point 12)
M. Daniel ELIOT	à	Mme Sally RIBEIRO (jusqu'au point 3)
M. Lucien NAÏM	à	M. Claude LAURANS
Mme Carole DUBOIS	à	Mme Christine QUILLERY
Mme Samia DHAMNA	à	Mme Marcelle MOUSSA (à compter du point 6)
Mme Paule-Léna TOURAILLE	à	M. Patrice RONCARI (jusqu'au point 6)
Mme Vanessa JEROME	à	M. Pierre CARRIVE (jusqu'au point 13)

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ M. Matthieu CAUJOLLE est désigné à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en Préfecture
le 17 AVR. 2015
et de la publication
le 16 AVR. 2015
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

Réf : 150419

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 avril 2015

Objet : Attribution de crédits pédagogiques attribués aux écoles publiques maternelles et élémentaires pour l'année 2015.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Patrice RONCARI, Adjoint au Maire chargé des affaires scolaires, périscolaires, centres socioculturels, cuisine centrale, jeunesse et réussite éducative,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'approbation du budget primitif de la Ville de Clamart fixant les crédits de fonctionnement destinés à l'achat de l'ensemble des fournitures scolaires, des manuels scolaires et du matériel pédagogique nécessaires aux élèves fréquentant les établissements scolaires publics élémentaires et maternels de la ville,

Considérant qu'il convient de modifier certains montants des dotations des écoles publiques primaires en 2015,

Vu l'avis favorable de la commission n°6 – petite enfance, enfance, affaires scolaires, jeunesse et centres socioculturels qui s'est réunie le 7 avril 2015,

Après en avoir délibéré à la majorité (9 voix contre),

APPROUVE l'attribution des différentes dotations aux écoles publiques maternelles et élémentaires pour l'année 2015 comme suit :

- une dotation par élèves :
  - 45,06 € par enfant en élémentaire,
  - 38,76 € par enfant en maternelle,
  - 47,46 € par enfant en classe spécialisée (classe UPE2A ou CLIS).

- une dotation globale d'un montant de 3 000 € pour le RASED (Réseau d'Aide Spécialisée aux Élèves en Difficulté).

- une dotation globale d'un montant de 3 000 € pour les classes des sept écoles qui seront situées en réseau d'éducation prioritaire à compter du 1er septembre 2015.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Vice-président du Conseil départemental
des Hauts-de-Seine,

Jean-Didier BERGER

1.4

DEPARTEMENT
DES HAUTS-DE-SEINE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE CLAMART

ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 AVRIL 2015

Nombre de Conseillers
en exercice.....45

Approbation d'une convention relative à la mise à disposition de la solution « AmonEcole » dans les écoles de la Ville de Clamart.

Par suite d'une convocation en date du 3 avril 2015, les membres composant le Conseil Municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 19h00 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - Mme Rachel ADIL - M. Serge KEHYAYAN – Mme Colette HUARD (à compter du point 9) – M. Patrice RONCARI – Mme Sylvie DONGER – M. Claude LAURANS – Mme Michelle BLANC – M. Yves COSCAS (jusqu'au point 18 avancé au point 12) – M. Bernard BOUZON – Mme Claude CHAPPEY – M. François LE GOT – Mme Marie-Laure COUPEAU — M. Yves SERIE – M. Daniel ELIOT (à compter du point 4) – Mme Geneviève POYART – Mme Jacqueline MINASSIAN – Mme Marie-Thérèse CAROLLO – Mme Marie-Hélène EVRARD – M. Maurice BOUYER – M. Patrick SEVIN – M. Jean MILCOS – Mme Françoise CARUGE – Mme Marcelle MOUSSA – M. Arnaud DELROT – Mme Véronique DE LA TOUANNE – Mme Sally RIBEIRO – M. Géraud DELORME – M. Fabrice LAMAIN – Mme Samia DHAMNA (jusqu'au point 5) – M. Matthieu CAUJOLLE – Mme Paule-Léna TOURAILLE (à compter du point 7) – Mme Françoise MORGERE – M. Gérard AUBINEAU – Mme Isabelle RAKOFF – Mme Marie-Anne BOYER – M. Christian DELOM – M. Philippe KALTENBACH – M. Pierre RAMOGNINO – M. Pierre CARRIVE – Mme Vanessa JEROME (à compter du point 14).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme Colette HUARD	à	M. Yves SERIE (jusqu'au point 8)
M. Yves COSCAS	à	M. Patrice RONCARI (à compter du point 12)
M. Daniel ELIOT	à	Mme Sally RIBEIRO (jusqu'au point 3)
M. Lucien NAÏM	à	M. Claude LAURANS
Mme Carole DUBOIS	à	Mme Christine QUILLERY
Mme Samia DHAMNA	à	Mme Marcelle MOUSSA (à compter du point 6)
Mme Paule-Léna TOURAILLE	à	M. Patrice RONCARI (jusqu'au point 6)
Mme Vanessa JEROME	à	M. Pierre CARRIVE (jusqu'au point 13)

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ M. Matthieu CAUJOLLE est désigné à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en Préfecture
le 17 AVR. 2015
et de la publication
le 16 AVR. 2015
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

Réf : 150420

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 avril 2015

<u>Objet</u> : Approbation d'une convention relative à la mise à disposition de la solution « AmonEcole » dans les écoles de la Ville de Clamart.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Mathieu CAUJOLLE, Conseiller municipal chargé des nouvelles technologies,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de convention présentée par l'académie de Versailles,

Considérant que « AmonEcole » est une solution libre de mise en place de serveurs réseaux Intra/Internet dans les établissements scolaires et académiques, développée depuis 2001 par le Pôle de Compétence du Ministère de l'éducation nationale, permettant de sécuriser les postes informatiques des élèves,

Vu l'avis favorable de la commission n°6 – petite enfance, enfance, affaires scolaires, jeunesse et centres socioculturels qui s'est réunie le 7 avril 2015,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Monsieur Pierre RAMOGNINO ne prenant pas part au vote),

APPROUVE les termes de la convention avec l'Académie de Versailles relative à la mise à disposition de la solution « AmonEcole » dans les écoles de la Ville de Clamart.

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer.

Pour extrait conforme,

Le Maire
Vice-président du Conseil départemental
des Hauts-de-Seine

Jean-Didier BERGER

5.6.3

DEPARTEMENT
DES HAUTS-DE-SEINE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

VILLE DE CLAMART

ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 AVRIL 2015

Nombre de Conseillers
en exercice.....45

Attribution d'un mandat spécial à Monsieur François Le Got et Madame Marie-Thérèse Carollo pour se rendre à Lüneburg du 15 au 17 mai 2015.

Par suite d'une convocation en date du 3 avril 2015, les membres composant le Conseil Municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 19h00 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - Mme Rachel ADIL - M. Serge KEHYAYAN – Mme Colette HUARD (à compter du point 9) – M. Patrice RONCARI – Mme Sylvie DONGER – M. Claude LAURANS – Mme Michelle BLANC – M. Yves COSCAS (jusqu'au point 18 avancé au point 12) – M. Bernard BOUZON – Mme Claude CHAPPEY – M. François LE GOT – Mme Marie-Laure COUPEAU – M. Yves SERIE – M. Daniel ELIOT (à compter du point 4) – Mme Geneviève POYART – Mme Jacqueline MINASSIAN – Mme Marie-Thérèse CAROLLO – Mme Marie-Hélène EVRARD – M. Maurice BOUYER – M. Patrick SEVIN – M. Jean MILCOS – Mme Françoise CARUGE – Mme Marcelle MOUSSA – M. Arnaud DELROT – Mme Véronique DE LA TOUANNE – Mme Sally RIBEIRO – M. Géraud DELORME – M. Fabrice LAMAIN – Mme Samia DHAMNA (jusqu'au point 5) – M. Mathieu CAUJOLLE – Mme Paule-Léna TOURAILLE (à compter du point 7) – Mme Françoise MORGERE – M. Gérard AUBINEAU – Mme Isabelle RAKOFF – Mme Marie-Anne BOYER – M. Christian DELOM – M. Philippe KALTENBACH – M. Pierre RAMOGNINO – M. Pierre CARRIVE – Mme Vanessa JEROME (à compter du point 14).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme Colette HUARD	à	M. Yves SERIE (jusqu'au point 8)
M. Yves COSCAS	à	M. Patrice RONCARI (à compter du point 12)
M. Daniel ELIOT	à	Mme Sally RIBEIRO (jusqu'au point 3)
M. Lucien NAÏM	à	M. Claude LAURANS
Mme Carole DUBOIS	à	Mme Christine QUILLERY
Mme Samia DHAMNA	à	Mme Marcelle MOUSSA (à compter du point 6)
Mme Paule-Léna TOURAILLE	à	M. Patrice RONCARI (jusqu'au point 6)
Mme Vanessa JEROME	à	M. Pierre CARRIVE (jusqu'au point 13)

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ M. Mathieu CAUJOLLE est désigné à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en Préfecture
le 17 AVR. 2015
et de la publication
le 16 AVR. 2015
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

Réf : 150421

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 avril 2015

Objet : Attribution d'un mandat spécial à Monsieur François Le Got et Madame Marie-Thérèse Carollo pour se rendre à Lüneburg du 15 au 17 mai 2015.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Madame Jacqueline MINASSIAN, Conseillère municipale chargée du jumelage avec l'Arménie,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

Considérant qu'une délégation municipale composée de Monsieur Jean-Didier Berger, Monsieur François Le Got et Madame Marie-Thérèse Carollo se rendra à Lüneburg du 15 au 17 mai dans le cadre du 40ème anniversaire du jumelage, à l'invitation du Maire de Lüneburg,

Vu l'avis favorable de la commission n°7 – commerce, loisirs, sport, culture, vie associative, devoir de mémoire, jumelages, tourisme, patrimoine et coopération décentralisée qui s'est réunie le 8 avril 2015,

Après en avoir délibéré à la majorité (6 voix contre),

ATTRIBUE un mandat spécial, pour se rendre à Lüneburg du 15 au 17 mai 2015, à Monsieur François Le Got, Adjoint au Maire en charge de la culture, du jumelage, du tourisme et du patrimoine et à Madame Marie-Thérèse Carollo, Conseillère municipale en charge du jumelage.

PRECISE que les frais qu'ils exposeront dans le cadre de cette mission feront l'objet d'un remboursement sur le budget communal sur présentation des justificatifs.

DIT que la dépense prévisionnelle en résultant est estimée à 500 € par personne et sera imputée sur le budget 2015.

Pour extrait conforme,

Le Maire
Vice-président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine,

Jean-Didier BERGER

DEPARTEMENT
DES HAUTS-DE-SEINE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

3.1

VILLE DE CLAMART

ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 AVRIL 2015

Nombre de Conseillers en exercice.....45

Acquisition d'une licence IV pour un débit de boissons par la Commune de Clamart.

Par suite d'une convocation en date du 3 avril 2015, les membres composant le Conseil Municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 19h00 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - Mme Rachel ADIL - M. Serge KEHYAYAN – Mme Colette HUARD (à compter du point 9) – M. Patrice RONCARI – Mme Sylvie DONGER – M. Claude LAURANS – Mme Michelle BLANC – M. Yves COSCAS (jusqu'au point 18 avancé au point 12) – M. Bernard BOUZON – Mme Claude CHAPPEY – M. François LE GOT – Mme Marie-Laure COUPEAU — M. Yves SERIE – M. Daniel ELIOT (à compter du point 4) – Mme Geneviève POYART – Mme Jacqueline MINASSIAN – Mme Marie-Thérèse CAROLLO – Mme Marie-Hélène EVRARD – M. Maurice BOUYER – M. Patrick SEVIN – M. Jean MILCOS – Mme Françoise CARUGE – Mme Marcelle MOUSSA – M. Arnaud DELROT – Mme Véronique DE LA TOUANNE – Mme Sally RIBEIRO – M. Géraud DELORME – M. Fabrice LAMAIN – Mme Samia DHAMNA (jusqu'au point 5) – M. Matthieu CAUJOLLE – Mme Paule-Léna TOURAILLE (à compter du point 7) – Mme Françoise MORGERE – M. Gérard AUBINEAU – Mme Isabelle RAKOFF – Mme Marie-Anne BOYER – M. Christian DELOM – M. Philippe KALTENBACH – M. Pierre RAMOGNINO – M. Pierre CARRIVE – Mme Vanessa JEROME (à compter du point 14).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme Colette HUARD	à	M. Yves SERIE (jusqu'au point 8)
M. Yves COSCAS	à	M. Patrice RONCARI (à compter du point 12)
M. Daniel ELIOT	à	Mme Sally RIBEIRO (jusqu'au point 3)
M. Lucien NAÏM	à	M. Claude LAURANS
Mme Carole DUBOIS	à	Mme Christine QUILLERY
Mme Samia DHAMNA	à	Mme Marcelle MOUSSA (à compter du point 6)
Mme Paule-Léna TOURAILLE	à	M. Patrice RONCARI (jusqu'au point 6)
Mme Vanessa JEROME	à	M. Pierre CARRIVE (jusqu'au point 13)

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ M. Matthieu CAUJOLLE est désigné à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en Préfecture
le 17 AVR. 2015
et de la publication
le 16 AVR. 2015
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

Réf : 150422

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 avril 2015

Objet : Acquisition d'une licence IV pour un débit de boissons par la Commune de Clamart

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Claude LAURANS, Adjoint au Maire chargé du commerce, de l'artisanat, des marchés et du développement commercial,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la santé publique,

Vu l'arrêté du 17 décembre 2001 relatif aux opérations immobilières poursuivies par les collectivités et organismes publics,

Considérant que Madame Marie Rose LOUBIGNAC, exploitante du restaurant « Le Relais de Poste » et détentrice d'une licence IV, a mis fin à son activité le 29 avril 2013, suite à une éviction de son bail commercial situé au 2, rue Paul Vaillant Couturier à Clamart,

Considérant que Madame LOUBIGNAC a exprimé son souhait de vendre sa licence IV à la Commune pour un montant de 10 000 euros,

Considérant la nécessité de conserver cette licence sur le territoire de la Commune, dans une optique de développement du tissu économique et social,

Considérant l'intérêt général que constitue l'activité Bar du Théâtre Jean Arp, en tant que lieu de socialisation et d'échange culturel, auquel sera affectée ladite licence,

Vu l'avis favorable de la commission n°7 – commerce, loisirs, sport, culture, vie associative, devoir de mémoire, jumelages, tourisme, patrimoine et coopération décentralisée qui s'est réunie le 8 avril 2015,

Après en avoir délibéré à la majorité (6 voix contre et 3 abstentions),

APPROUVE l'acquisition d'une licence pour l'exploitation d'un débit de boisson de 4ème catégorie pour la somme de 10 000 euros auprès de Madame LOUBIGNAC.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente correspondant, ainsi que tous les actes découlant de la présente cession.

Pour extrait conforme,

Le Maire
Vice-président du Conseil départemental
des Hauts-de-Seine,

Jean-Didier BERGER

7.5.1

DEPARTEMENT
DES HAUTS-DE-SEINE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE CLAMART

ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 AVRIL 2015

Nombre de Conseillers
en exercice.....45

Demande de subvention auprès du Conseil départemental des Hauts-de-Seine pour les travaux de restauration des archives municipales au titre de l'année 2015.

Par suite d'une convocation en date du 3 avril 2015, les membres composant le Conseil Municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 19h00 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - Mme Rachel ADIL - M. Serge KEHYAYAN – Mme Colette HUARD (à compter du point 9) – M. Patrice RONCARI – Mme Sylvie DONGER – M. Claude LAURANS – Mme Michelle BLANC – M. Yves COSCAS (jusqu'au point 18 avancé au point 12) – M. Bernard BOUZON – Mme Claude CHAPPEY – M. François LE GOT – Mme Marie-Laure COUPEAU — M. Yves SERIE – M. Daniel ELIOT (à compter du point 4) – Mme Geneviève POYART – Mme Jacqueline MINASSIAN – Mme Marie-Thérèse CAROLLO – Mme Marie-Hélène EVRARD – M. Maurice BOUYER – M. Patrick SEVIN – M. Jean MILCOS – Mme Françoise CARUGE – Mme Marcelle MOUSSA – M. Arnaud DELROT – Mme Véronique DE LA TOUANNE – Mme Sally RIBEIRO – M. Géraud DELORME – M. Fabrice LAMAIN – Mme Samia DHAMNA (jusqu'au point 5) – M. Matthieu CAUJOLLE – Mme Paule-Léna TOURAILLE (à compter du point 7) – Mme Françoise MORGERE – M. Gérard AUBINEAU – Mme Isabelle RAKOFF – Mme Marie-Anne BOYER – M. Christian DELOM – M. Philippe KALTENBACH – M. Pierre RAMOGNINO – M. Pierre CARRIVE – Mme Vanessa JEROME (à compter du point 14).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme Colette HUARD	à	M. Yves SERIE (jusqu'au point 8)
M. Yves COSCAS	à	M. Patrice RONCARI (à compter du point 12)
M. Daniel ELIOT	à	Mme Sally RIBEIRO (jusqu'au point 3)
M. Lucien NAÏM	à	M. Claude LAURANS
Mme Carole DUBOIS	à	Mme Christine QUILLERY
Mme Samia DHAMNA	à	Mme Marcelle MOUSSA (à compter du point 6)
Mme Paule-Léna TOURAILLE	à	M. Patrice RONCARI (jusqu'au point 6)
Mme Vanessa JEROME	à	M. Pierre CARRIVE (jusqu'au point 13)

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ M. Matthieu CAUJOLLE est désigné à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en Préfecture
le 17 AVR. 2015
et de la publication
le 16 AVR. 2015
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

Réf : 150423

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 9 avril 2015

Objet : Demande de subvention auprès du Conseil départemental des Hauts-de-Seine pour les travaux de restauration des archives municipales au titre de l'année 2015.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur François LE GOT, Adjoint au Maire chargé de la culture, des jumelages, du tourisme et du patrimoine,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2321.2,

Vu la délibération du Conseil départemental des Hauts-de-Seine du 14 décembre 1990 fixant les conditions générales d'attribution d'une subvention aux communes pour la restauration des archives municipales,

Considérant que la Ville de Clamart effectue des travaux de restauration sur ses archives en 2015 et qu'elle peut bénéficier d'une subvention du Conseil départemental à hauteur de 50% maximum du montant total des travaux de restauration,

Vu l'avis favorable de la commission n°2 – personnel, affaires générales, élections, moyens des services et communication qui s'est réunie le 8 avril 2015,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil départemental des Hauts-de-Seine, une subvention au taux maximum de 50 % pour les travaux de restauration des archives municipales au titre de l'année 2015, et à signer toutes les pièces afférentes.

PRECISE que le coût estimé des travaux de restauration des archives municipales s'élève à 3 358,6€.

Pour extrait conforme,

Le Maire
Vice-président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine,

Jean-Didier BERGER

4.17

DEPARTEMENT
DES HAUTS-DE-SEINE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE CLAMART

ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 AVRIL 2015

Nombre de Conseillers en exercice.....45

Mise à disposition par la Ville de Clamart d'un jardinier, Adjoint technique territorial de 2ème classe, à la Présidence de la République

Par suite d'une convocation en date du 3 avril 2015, les membres composant le Conseil Municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 19h00 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - Mme Rachel ADIL - M. Serge KEHYAYAN – Mme Colette HUARD (à compter du point 9) – M. Patrice RONCARI – Mme Sylvie DONGER – M. Claude LAURANS – Mme Michelle BLANC – M. Yves COSCAS (jusqu'au point 18 avancé au point 12) – M. Bernard BOUZON – Mme Claude CHAPPEY – M. François LE GOT – Mme Marie-Laure COUPEAU – M. Yves SERIE – M. Daniel ELIOT (à compter du point 4) – Mme Geneviève POYART – Mme Jacqueline MINASSIAN – Mme Marie-Thérèse CAROLLO – Mme Marie-Hélène EVRARD – M. Maurice BOUYER – M. Patrick SEVIN – M. Jean MILCOS – Mme Françoise CARUGE – Mme Marcelle MOUSSA – M. Arnaud DELROT – Mme Véronique DE LA TOUANNE – Mme Sally RIBEIRO – M. Géraud DELORME – M. Fabrice LAMAIN – Mme Samia DHAMNA (jusqu'au point 5) – M. Matthieu CAUJOLLE – Mme Paule-Léna TOURAILLE (à compter du point 7) – Mme Françoise MORGERE – M. Gérard AUBINEAU – Mme Isabelle RAKOFF – Mme Marie-Anne BOYER – M. Christian DELOM – M. Philippe KALTENBACH – M. Pierre RAMOGNINO – M. Pierre CARRIVE – Mme Vanessa JEROME (à compter du point 14).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme Colette HUARD	à	M. Yves SERIE (jusqu'au point 8)
M. Yves COSCAS	à	M. Patrice RONCARI (à compter du point 12)
M. Daniel ELIOT	à	Mme Sally RIBEIRO (jusqu'au point 3)
M. Lucien NAÏM	à	M. Claude LAURANS
Mme Carole DUBOIS	à	Mme Christine QUILLERY
Mme Samia DHAMNA	à	Mme Marcelle MOUSSA (à compter du point 6)
Mme Paule-Léna TOURAILLE	à	M. Patrice RONCARI (jusqu'au point 6)
Mme Vanessa JEROME	à	M. Pierre CARRIVE (jusqu'au point 13)

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ M. Matthieu CAUJOLLE est désigné à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en Préfecture
le 17 AVR. 2015
et de la publication
le 16 AVR. 2015
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

Réf : 150424

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 avril 2015

<u>Objet :</u> Mise à disposition par la Ville de Clamart d'un jardinier, Adjoint technique territorial de 2ème classe, à la Présidence de la République.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 modifié relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Vu le décret n° 2011-541 du 17 mai 2011 modifiant certaines dispositions relatives au recrutement et aux positions des fonctionnaires territoriaux (articles 19 à 21),

Considérant la demande de recrutement de la Présidence de la République de Monsieur Guillaume Marie, Adjoint technique territorial de 2ème classe et le courrier de Monsieur Guillaume Marie sollicitant sa mise à disposition au sein du service espaces verts de la Présidence de la République, et qu'une suite favorable peut y être donnée,

Vu l'avis favorable de la commission n°2 – personnel, affaires générales, élections, moyens des services et communication qui s'est réunie le 8 avril 2015,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la mise à disposition de Monsieur Guillaume Marie au profit de la Présidence de la République pour la durée du mandat présidentiel en cours.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition afférente.

PRECISE que la Ville de Clamart continuera de verser l'intégralité de sa rémunération à Monsieur Guillaume Marie contre remboursement par la Présidence de la République.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Vice-président du Conseil départemental
des Hauts-de-Seine,

Jean-Didier BERGER

4.1.1

DEPARTEMENT
DES HAUTS-DE-SEINE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

VILLE DE CLAMART

ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 AVRIL 2015

Nombre de Conseillers en exercice.....45

Modification du tableau des emplois de la Ville de Clamart.

Par suite d'une convocation en date du 3 avril 2015, les membres composant le Conseil Municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 19h00 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - Mme Rachel ADIL - M. Serge KEHYAYAN – Mme Colette HUARD (à compter du point 9) – M. Patrice RONCARI – Mme Sylvie DONGER – M. Claude LAURANS – Mme Michelle BLANC – M. Yves COSCAS (jusqu'au point 18 avancé au point 12) – M. Bernard BOUZON – Mme Claude CHAPPEY – M. François LE GOT – Mme Marie-Laure COUPEAU – M. Yves SERIE – M. Daniel ELIOT (à compter du point 4) – Mme Geneviève POYART – Mme Jacqueline MINASSIAN – Mme Marie-Thérèse CAROLLO – Mme Marie-Hélène EVRARD – M. Maurice BOUYER – M. Patrick SEVIN – M. Jean MILCOS – Mme Françoise CARUGE – Mme Marcelle MOUSSA – M. Arnaud DELROT – Mme Véronique DE LA TOUANNE – Mme Sally RIBEIRO – M. Géraud DELORME – M. Fabrice LAMAIN – Mme Samia DHAMNA (jusqu'au point 5) – M. Matthieu CAUJOLLE – Mme Paule-Léna TOURAILLE (à compter du point 7) – Mme Françoise MORGERE – M. Gérard AUBINEAU – Mme Isabelle RAKOFF – Mme Marie-Anne BOYER – M. Christian DELOM – M. Philippe KALTENBACH – M. Pierre RAMOGNINO – M. Pierre CARRIVE – Mme Vanessa JEROME (à compter du point 14).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme Colette HUARD	à	M. Yves SERIE (jusqu'au point 8)
M. Yves COSCAS	à	M. Patrice RONCARI (à compter du point 12)
M. Daniel ELIOT	à	Mme Sally RIBEIRO (jusqu'au point 3)
M. Lucien NAÏM	à	M. Claude LAURANS
Mme Carole DUBOIS	à	Mme Christine QUILLERY
Mme Samia DHAMNA	à	Mme Marcelle MOUSSA (à compter du point 6)
Mme Paule-Léna TOURAILLE	à	M. Patrice RONCARI (jusqu'au point 6)
Mme Vanessa JEROME	à	M. Pierre CARRIVE (jusqu'au point 13)

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ M. Matthieu CAUJOLLE est désigné à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en Préfecture
le 17 AVR. 2015
et de la publication
le 16 AVR. 2015
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

Réf : 150425

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 avril 2015

Objet : Modification du tableau des emplois de la Ville de Clamart.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois permanents de la Ville de Clamart,

Considérant la nécessité de modifier le tableau des emplois permanents de la ville de Clamart,

Vu l'avis favorable de la commission n°2 – personnel, affaires générales, élections, moyens des services et communication qui s'est réunie le 8 avril 2015,

Après en avoir délibéré à la majorité (2 voix contre),

APPROUVE la modification du tableau des emplois de la ville de Clamart comme suit :

Filière	*Grade ou fonction*	*Effectif budgétaire*	*Variation*	*Nouvel effectif budgétaire*	*Effectif pourvu*	*Effectif à pourvoir*
Technique	Ingénieur	6	+ 2	8	6	2
Police	Brigadier	4	+ 3	7	7	0
	Gardien	4	+ 2	6	6	0

PRECISE que les dépenses en résultant seront imputées sur les crédits du budget communal.

Pour extrait conforme,

Le Maire
Vice-président du Conseil départemental
des Hauts-de-Seine,

Jean-Didier BERGER

DEPARTEMENT
DES HAUTS-DE-SEINE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

9-4

VILLE DE CLAMART

ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 AVRIL 2015

Nombre de Conseillers en exercice.....45

Vœu relatif à la baisse des dotations de l'Etat.

Par suite d'une convocation en date du 3 avril 2015, les membres composant le Conseil Municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 19h00 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart en exercice.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - Mme Rachel ADIL - M. Serge KEHYAYAN – Mme Colette HUARD (à compter du point 9) – M. Patrice RONCARI – Mme Sylvie DONGER – M. Claude LAURANS – Mme Michelle BLANC – M. Yves COSCAS (jusqu'au point 18 avancé au point 12) – M. Bernard BOUZON – Mme Claude CHAPPEY – M. François LE GOT – Mme Marie-Laure COUPEAU — M. Yves SERIE – M. Daniel ELIOT (à compter du point 4) – Mme Geneviève POYART – Mme Jacqueline MINASSIAN – Mme Marie-Thérèse CAROLLO – Mme Marie-Hélène EVRARD – M. Maurice BOUYER – M. Patrick SEVIN – M. Jean MILCOS – Mme Françoise CARUGE – Mme Marcelle MOUSSA – M. Arnaud DELROT – Mme Véronique DE LA TOUANNE – Mme Sally RIBEIRO – M. Géraud DELORME – M. Fabrice LAMAIN – Mme Samia DHAMNA (jusqu'au point 5) – M. Matthieu CAUJOLLE – Mme Paule-Léna TOURAILLE (à compter du point 7) – Mme Françoise MORGERE – M. Gérard AUBINEAU – Mme Isabelle RAKOFF – Mme Marie-Anne BOYER – M. Christian DELOM – M. Philippe KALTENBACH – M. Pierre RAMOGNINO – M. Pierre CARRIVE – Mme Vanessa JEROME (à compter du point 14).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme Colette HUARD	à	M. Yves SERIE (jusqu'au point 8)
M. Yves COSCAS	à	M. Patrice RONCARI (à compter du point 12)
M. Daniel ELIOT	à	Mme Sally RIBEIRO (jusqu'au point 3)
M. Lucien NAÏM	à	M. Claude LAURANS
Mme Carole DUBOIS	à	Mme Christine QUILLERY
Mme Samia DHAMNA	à	Mme Marcelle MOUSSA (à compter du point 6)
Mme Paule-Léna TOURAILLE	à	M. Patrice RONCARI (jusqu'au point 6)
Mme Vanessa JEROME	à	M. Pierre CARRIVE (jusqu'au point 13)

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ M. Matthieu CAUJOLLE est désigné à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en Préfecture
le 17 AVR. 2015
et de la publication
le 16 AVR. 2015
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des services,

Sébastien BOUNET

Réf : 150426

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 avril 2015

Objet : Vœu relatif à la baisse des dotations de l'Etat

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que suite aux baisses massives des dotations de l'Etat, il est proposé au Conseil municipal d'adopter le vœu suivant :

Après en avoir délibéré à la majorité (1 voix contre et 5 abstentions),

« Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle.

Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :
- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises.

L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

Le Conseil municipal de Clamart rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :
- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, le Conseil municipal de Clamart estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons qu'il est proposé que le Conseil municipal de Clamart soutienne les demandes de l'AMF :
- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense, - réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Il est précisé que cette baisse représente 4.3 M€ pour la Ville de Clamart entre 2014 et 2017 et à titre d'information 1, 61 M€ pour la Communauté d'agglomération Sud de Seine pour la seule année 2015. »

Pour extrait conforme,

Le Maire
Vice-président du Conseil départemental
des Hauts-de-Seine,

Jean-Didier BERGER